

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1381

25 juin 2011

SOMMAIRE

Affini Asia Pacific II	66279	Hadrian S.à r.l.	66251
Ardagh Group S.A.	66276	HOLDING de GESTION, de contrôle, de placements et de brevets	66287
Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l.	66284	HR at Work Consultants Luxembourg ...	66276
Aurfer Participations S.A.	66278	Indra SPF S.A.	66248
Avon Investments S.à r.l.	66278	LaSalle Torius S.à.r.l.	66287
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	66282	Leading Edge Participations SA	66242
BRE/Embassy Holding S.à r.l.	66283	Les Combes Investments S.A.	66245
Cartwright II S.à r.l.	66283	Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A.	66244
Cartwright II S.à r.l.	66283	Lux-Index US.	66246
Christalux S.à r.l.	66277	Lux-Pension	66243
Chunko S.A.	66244	Marco Belusa S.A.	66247
Cloinvest S.A.	66246	N.A.P.I. SPF S.A.	66247
Criali Investment S.A.	66242	OME Acquisition S.C.A.	66279
Der Krier International S.A.	66248	OME Investment Acquisition S.C.A.	66285
Drej Holding S.A.	66285	Ovingham S.A.	66288
Eau Rouge Participations S.A.	66245	ParLyo Property Holdings S.à r.l.	66269
Elite World	66244	Perminvest Holding SA	66246
Euro Logistics & Trading S.A.	66278	Photon S.à r.l.	66282
Eurowest Aviation S.A.	66284	Promotions Immobilières s.a.	66277
Eurowest Invest S.A.	66286	SI PO LE MOS S.A.	66279
Eurowest Management S.A.	66287	S.L. Investments S.A., SPF	66288
Faune Holding S.A.	66243	Toga Investments Pt. S.à.r.l.	66286
Fidchell S.à r.l.	66288	UBS ETF Advisory Holding S.A.	66280
Filuni S.A.	66287	Webb II S.à r.l.	66285
Foam Investments II S.à r.l.	66286	Zin S.A.	66247
Génération Loisirs s.à r.l.	66288		

Leading Edge Participations SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 16, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 82.406.

Messieurs les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *15 juillet 2011* à 10.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. lecture du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire aux Comptes portant sur l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010;
3. affectation des résultats au 31 décembre 2010;
4. vote spécial conformément à l'article 100, de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales;
5. décharge aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes;
6. divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011082546/10/18.

Criali Investment S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 23.340.400,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 110.028.

Les actionnaires de la société CRIALI INVESTMENT S.A., une société anonyme de droit Luxembourgeois ayant son siège social au 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 110.028 (les "Actionnaires") sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ANNUELLE

de la Société qui se tiendra le *12 juillet 2011* à 11.00 heures extraordinairement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg (l'"Assemblée"), en vue de délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Constatation du report de la date de l'assemblée générale ordinaire et approbation dudit report;
2. Approbation des rapports de gestion du conseil d'administration et du commissaire aux comptes;
3. Approbation des bilan et compte de profits et pertes au 31.12.2010 et affectation du résultat;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes; et
5. Divers".

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 3 des statuts de la Société, les Actionnaires sont priés d'effectuer le dépôt de l'original de leurs titres au porteur cinq jours francs avant la date de l'Assemblée au siège social de la Société, soit pour le 7 juillet 2011 au plus tard.

Conformément aux dispositions de l'article 10 paragraphe 4 des statuts de la Société, tout Actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non. Des modèles de procuration sont disponibles sur simple demande effectuée par courrier adressé au siège social de la Société à l'attention du conseil d'administration.

Conformément aux dispositions de l'article 73 de la Loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, les actionnaires pourront, 15 jours avant la date de l'Assemblée, prendre connaissance ou se faire délivrer un exemplaire à titre gratuit, au siège social de la Société:

- des comptes annuels et de la liste des administrateurs et du commissaire aux comptes;
- de la liste des fonds publics, des actions, obligations et autres titres de société qui composent le portefeuille;
- de la liste des actionnaires qui n'ont pas libéré leurs actions, avec indication du nombre de leurs actions et celle de leur domicile;
- du rapport de gestion du conseil d'administration;
- du rapport du commissaire aux comptes.

Pour toute demande supplémentaire d'information, les Actionnaires sont invités à prendre directement contact auprès de CRIALI INVESTMENT S.A., à l'attention du conseil d'administration, 45, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Signatures

Le conseil d'administration

Référence de publication: 2011086467/39.

Lux-Pension, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 88.078.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le jeudi 14 juillet 2011 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011087164/755/30.

Fauna Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 62.514.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, le 14 juillet 2011 à 15.10 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Vincent TUCCI de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Nomination de M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011087165/29/22.

Chunko S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 142.080.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 19 mai 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juillet 2011* à 17.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011079593/795/18.

Luxembourgeoise de Construction Immobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 29.744.

Le quorum requis par l'article 67-1 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales n'ayant pas été atteint lors de l'Assemblée Générale Statutaire tenue le 17 mai 2011, l'assemblée n'a pas pu statuer sur l'ordre du jour.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

qui aura lieu le *11 juillet 2011* à 9.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Délibération et décision sur la dissolution éventuelle de la société conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Les décisions sur l'ordre du jour seront prises quelle que soit la portion des actions présentes ou représentées et pour autant qu'au moins les deux tiers des voix des actionnaires présents ou représentés se soient prononcés en faveur de telles décisions.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011079604/795/18.

Elite World, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 73.844.

All shareholders of the Company are hereby given notice that an

EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company will be held on *4 July 2011* at 12.00 pm CEST at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg (the General Meeting), with the following agenda:

Agenda:

- renewal of the general authorisation granted to the board of directors pursuant to article 5 of the articles of association of the Company (the "Articles") for a period of five years as from the date of the General Meeting, in order to authorise the board of directors of the Company to increase the share capital of the Company up to the amount of the authorised share capital set at EUR 125,000,000 (one hundred and twenty-five million Euro) divided into 100,000,000 (one hundred million) shares without nominal value;
- subsequent amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the renewal of the authorisation granted to the board of directors under item (i); and
- miscellaneous.

SHARE CAPITAL AND VOTING RIGHTS

At the point of convening of the General Meeting, the Company's subscribed share capital amounts to EUR 14,298,185.35 and is divided into 19,881,000 shares, without nominal value.

ATTENDANCE

Participation and voting at the General Meeting is reserved to the shareholders of the Company who give notice of their intention to attend in person the General Meeting by mail, fax or by email or return a duly completed proxy form at the following address 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, attention: the board of managers of Elite World, fax: +352 26 38 35 06, email: karoline.willot@intertrustgroup.com (please send the proxy in pdf format if electing to use e-mail).

A form of proxy for the General Meeting may be obtained free of charge by sending a request to the Company at its registered office.

In all instances, shareholders wishing to participate and vote at the General Meeting must request and obtain an attestation from their depository bank stating the number of shares held by them as of the date of issuance of the attestation and that the shares are blocked in their account until the close of the General Meeting. Such attestation shall be submitted to the Company together with the shareholder's notice of its intention to attend the General Meeting, so that both the attestation and the notice are received no later than 1 July 2011, at 12.00 pm CEST.

Luxembourg, 10 June 2011.

The board of directors of the Company.

Référence de publication: 2011081038/5499/36.

Eau Rouge Participations S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.350.

The shareholders of the Company are kindly invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1025 Luxembourg on 5 July 2011 at 11 am with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2010;
2. Presentation and approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2010;
3. Allocation of the results of the accounting year ended December 31, 2010;
4. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for their duty in respect to the accounting year ended December 31, 2010;
5. Decision in conformity with article 100 of the Law on Commercial Companies regarding the dissolution of the Company;
6. Miscellaneous.

Référence de publication: 2011080310/581/21.

Les Combes Investments S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 117.612.

The shareholders of the Company are kindly invited to attend the

ORDINARY GENERAL MEETING

of the shareholders of the Company which will be held at 5, Rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg on 05 July 2011 at 10.30 am with the following agenda:

Agenda:

1. Presentation and approval of the report of the Statutory Auditor for the accounting year ended December 31, 2010;
2. Presentation and approval of the annual accounts for the accounting year ended December 31, 2010;
3. Allocation of the results of the accounting year ended December 31, 2010;
4. Discharge of the Board of Directors and Statutory Auditor for their duty in respect to the accounting year ended December 31, 2010;

5. Decision in conformity with article 100 of the Law on Commercial Companies regarding the dissolution of the Company;
6. Miscellaneous.

Référence de publication: 2011080311/581/21.

Lux-Index US., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 75.343.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 6 juillet 2011 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 31 mars 2011.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 31 mars 2011; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

Pour le Luxembourg :

BANQUE ET CAISSE D'EPARGNE DE L'ETAT, LUXEMBOURG

BANQUE RAIFFEISEN S.C.

FORTUNA BANQUE S.C.

Pour l'Allemagne :

Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2011081764/755/33.

Cloisinvest S.A., Société Anonyme,

(anc. Perminvest Holding SA).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 74.233.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 4 juillet 2011 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2010.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Mme Audrey THONUS, pour l'exercice de son mandat.

7. Ratification de la cooptation de Mme Virginie DOHOGNE comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 13 janvier 2011 et nomination de cette dernière comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.
8. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2011082534/29/23.

Zin S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 21.348.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am *5. Juli 2011* um 11.00 Uhr in Luxemburg, am Gesellschaftssitz, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebniszuweisung per 31. Dezember 2010.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2011081767/534/16.

Marco Belusa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 18.397.

Les actionnaires sont convoqués par le présent avis à

L'ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE

qui aura lieu le *5 juillet 2011* à 10:00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration et rapport du Commissaire
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 mars 2011
3. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire
4. Divers

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011082538/795/15.

N.A.P.I. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 28.416.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le *4 juillet 2011* à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011084142/1031/15.

Indra SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 7, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 35.746.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 5 juillet 2011 à 11.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
2. Approbation du bilan et compte de profits et pertes et affectation des résultats au 31.12.2010.
3. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes.
4. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2011084095/1031/15.

Der Krier International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 79.333.

L'an deux mil onze, le quinzième jour de juin.

Par-devant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven,

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DER KRIER INTERNATIONAL S.A., avec siège social au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, avec un capital social de EUR 125.000 (cent vingt cinq mille euros), immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 79.333, constituée suivant acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-ville, le 21 novembre 2000, acte publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, C N° 488 du 28 juin 2001, (la "Société").

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Mirko LA ROCCA, employé privé, demeurant professionnellement à 30, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg

qui désigne comme secrétaire Madame Sophie MATHOT, employée privée, demeurant professionnellement à Senningerberg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mirko LA ROCCA, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Rapport du conseil d'administration concernant l'exercice se clôturant au 31 décembre 2010;
2. Rapport du commissaire aux comptes concernant le même exercice;
3. Approbation du bilan, du compte de profits et pertes et de l'annexe au 31 décembre 2010;
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes;
5. Affectation des résultats;
6. Augmentation du capital social de la Société pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000 à un montant de EUR 2.393.750, par l'émission de 226.875 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10,- chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;
7. Souscription et libération intégrale de 210.000 actions nouvelles par un Selfid SpA par conversion d'une créance actionnaire certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société évaluée à EUR 2.100.000.
8. Souscription et libération intégrale de 16.875 actions nouvelles par CO. RE. FI Srl par conversion d'une créance actionnaire certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société évaluée à EUR 168.750.
9. Adaptation subséquente de l'article 5 §1 des statuts de la Société.
10. Approbation des comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 15 juin 2011 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.
11. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes et décharge à leur accorder.
12. Transfert du siège social statutaire et administratif et du siège de direction effectif de la Société de Luxembourg en Italie, au 7, Via Assarotti, I-10122 Turin, de telle sorte que ce transfert ne donne pas lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

13. Mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et emportant notamment adaptation des statuts à ceux d'une société par actions, le changement de la dénomination sociale en "DER KRIER INTERNATIONAL S.p.A." et approbation des nouveaux statuts.

14. Nomination des membres du conseil d'administration.

15. Nomination des membres du Collegio Sindacale.

16. Nomination d'un réviseur d'entreprises.

17. Nomination de Banque BPP S.A., afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

18. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les éventuelles procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varietur“ par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première et deuxième résolutions

L'assemblée générale des actionnaires prend lecture du rapport du conseil d'administration et du commissaire portant sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2010.

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver le bilan, le compte de profits et pertes et l'annexe arrêtés au 31 décembre 2010.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de donner décharge pleine et entière aux administrateurs et commissaire pour l'exercice de leur mandat.

Cinquième résolution

Ledit exercice présentant un bénéfice de EUR 27.063,30 l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de EUR 27.063,30 qui ajouté aux résultats reportés des exercices précédents donne une perte totale de EUR 63.632,12.

Les comptes arrêtés au 31 décembre 2010 après avoir été signés «ne varietur» par les comparants et le notaire soussigné, resteront annexés au présent acte avec lequel ils seront enregistrés.

Sixième, septième et huitième résolutions

L'assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société à concurrence de EUR 2.268.750,- (deux millions six cent soixante huit mille sept cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 125.000 (cent vingt cinq mille euros) à EUR 2.393.750 (deux millions trois cent quatre vingt treize mille sept cent cinquante euros) par la création et l'émission de 226.875 (deux cent vingt six mille huit cent soixante-quinze) actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les actions existantes.

Souscription et libération

Cet apport étant réalisé en nature, la mise en oeuvre du droit de souscription préférentiel prescrit par la loi en faveur des actionnaires existants en cas d'émission d'actions nouvelles n'est pas d'application.

L'assemblée admet les souscriptions par les deux actionnaires actuels de la Société comme dit ci-après:

- (i) par Selfid S.p.A., ayant son siège social au 2, Via Volpi, I-13900 Biella, RCS Biella numéro BI-113214 ici représentée par Monsieur Mirko LA ROCCA en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, qui déclare souscrire 210.000 (deux cent dix mille) actions nouvellement émises et les libérer intégralement par conversion d'une créance actionnaire certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 2.100.000 (deux millions cent mille euros); et

- (ii) par CO. RE. FI S.r.l., ayant son siège social au 14, Via Perrone, I-10121 Torino, RCS Torino numéro TO-465651 ici représentée par Monsieur Mirko LA ROCCA en vertu d'une procuration donnée sous seing privé comme dit ci-avant, déclare souscrire 16.875 (seize mille huit cent soixante quinze dix mille) actions nouvellement émises et les libérer inté-

généralement par conversion d'une créance actionnaire certaine, liquide et immédiatement exigible à son profit et à l'encontre de la Société d'un montant de EUR 168.750 (cent soixante huit mille sept cent cinquante euros).

Un rapport d'évaluation a été émis par Compagnie Européenne de Révision S.à r.l. (réviseur d'entreprises agréé) avec siège social au 15 rue des Carrefours, L-8124 Bridel en date du 13 juin 2011 suivant lequel les apports en nature ont été décrits et évalués.

La conclusion de ce rapport est la suivante: «Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur globale des apports ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie tel que stipulé dans le projet d'augmentation du capital.»

Le rapport signé "ne varietur" par les comparants, les membres du bureau et par le notaire soussigné restera annexé au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Neuvième résolution

A la suite de la résolution qui précède, l'article 5 §1 des statuts de la Société est modifié et aura la teneur suivante:

« **Art. 5. § 1.** Le capital social de la Société est fixé à DEUX MILLIONS TROIS CENT QUATRE VINGT TREIZE MILLE SEPT CENT CINQUANTE EUROS (EUR 2.393.750,-) représenté par DEUX CENT TRENTE NEUF MILLE TROIS CENT SOIXANTE-QUINZE (239.375) actions d'une valeur nominale de DIX EUROS (EUR 10,-) chacune.»

Dixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide d'approuver les comptes intérimaires de la Société pour la période allant du 1^{er} janvier 2011 au 15 juin 2011 à considérer comme comptes sociaux de clôture à Luxembourg et comme comptes sociaux d'ouverture en Italie.

Onzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires acte et accepte la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes en fonction et leur accorde décharge à leur accorder pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Douzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide transférer le siège social statutaire, administratif et le siège de direction effectif de la Société de Luxembourg en Italie, à 7, Via Assarotti, I-10122 Turin que tous les actifs et passifs de la Société et de demander la radiation de la Société du registre de commerce luxembourgeois. La Société adoptera dès lors la nationalité italienne sans que ce transfert de siège social ne donne lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

Treizième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide la mise en conformité des statuts de la Société en vue de les rendre conformes à la législation italienne et notamment d'adapter les statuts à ceux d'une société par actions «S.p.A» et de changer la dénomination sociale en "DER KRIER INTERNATIONAL S.p.A".

L'assemblée décide d'adopter les nouveaux statuts en italien dont le texte sera annexé au présent acte.

Quatorzième résolution:

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de membres du conseil d'administration pour une durée de trois exercices à compter de la date de l'assemblée:

Cottella Maurizio né à Torino le 10-05-1971 code fiscal CTTMRZ71E10L219U, demeurant pour le bureau à Torino, Via Assarotti 7 (Président du Conseil d'Administration);

Sergio Renato Vandi, né à Madrid le 25-09-1963 code fiscal VNDSGR63P25Z131O, demeurant pour le bureau à Torino, Via Assarotti 7;

Gian Luca Brioni, né à Torino le 27-05-1967 code fiscal BRNGLC67E27L219H, demeurant pour le bureau à Torino, Via Assarotti 7.

Quinzième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer en qualité de membres du Collegio Sindacale pour une durée de trois exercices à compter de la date de l'assemblée:

Sindaci Effettivi

- Sergio Motta, né à Torino le 13-11-1936 code fiscal MTTSRG36S13L219Y, demeurant pour le bureau à Torino, Via Assarotti 7 (Président du Collegio Sindacale);

- Maura Vercellio, née à Torino le 18-02-1969, code fiscal VRCMRA69B58L219I, demeurant pour le bureau à Torino, Via Assarotti 7;

- Stefano La Placa, né à Monza (MI) le 21-01-1964, code fiscal LPLSFN64A21F704Q, demeurant pour le bureau à Torino, Via Assarotti 7;

Sindaci supplenti:

- Alexandra Verina Maria Marzano, née à Torino le 31-05-1978, code fiscal MRZLND78E71L219P, demeurant pour le bureau à Torino, Via Assarotti 7;

- Cristina Roccavilla née à Torino le 31-03-1979, code fiscal RCCCST79C71L219U, demeurant pour le bureau à Torino, Via Assarotti 7.

L'Assemblée décide de nommer Sergio Motta Président du «Collegio Sindacale» et fixe la rémunération des Membres du «Collegio Sindacale» en fonctions des «Tariffe professionali dei Dottori Commercialisti ed Esperti Contabili».

Seizième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide en conformité du projet des statuts de ne pas nommer un réviseur d'entreprises. Conformément à l'article 19 desdits statuts, le contrôle comptable sera effectué par le «Collegio Sindacale».

Dix-septième résolution

L'assemblée générale des actionnaires décide de nommer Banque BPP S.A. 30, bd Royal, L-2449 Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché de Luxembourg et adressées à la Société.

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président prononce la clôture de l'assemblée.

Frais

Les frais, dépenses et rémunérations quelconques, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, s'élèvent approximativement à la somme de trois mille deux cents euros (EUR 3.200).

DONT ACTE, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Mirko La Rocca, Sophie Mathot, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 15 juin 2011. LAC/2011/27410. Reçu 75.- €.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085329/174.

(110095735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Hadrian S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 159.389.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-third of March.

Before Us Maître Francis Kessler, notary, residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

Elliott International L.P., a limited partnership registered at the Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands under number CR-10177, acting by Elliott Capital Advisors Inc. as Attorney-in-Fact, authorised to act and sign on its behalf independently, with its registered office at Cayman Islands, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglan House, P.O. Box 309, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of one proxy given under private seal dated 22 March 2011, and

Elliott Associates, L.P., a limited partnership having its registered office at The Corporation Trust Company Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware, acting by Braxton Associates L.P., General Partner, authorised to act and sign on its behalf independently, here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, private employee, residing professionally in Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, by virtue of one proxy given under private seal dated 22 March 2011.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the persons appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties are the shareholders (the "Initial Shareholders") of Hadrian S.à r.l. (the "Company"), a Luxembourg société à responsabilité limitée, incorporated by a notarial deed on 1 March 2011, by a notarial act drawn up by the undersigned notary, which has its registered office at 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B. 159389 and whose articles are not yet published with the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have not been amended since the incorporation.

The appearing parties representing the whole corporate capital require the notary to act the following resolutions:

First resolution

The Initial Shareholders decide to create ten new classes of shares referred to as (i) the shares of class A (the "A Shares"), (ii) the shares of class B (the "B Shares"), (iii) the shares of class C (the "C Shares"), (iv) the shares of class D (the "D Shares"), (v) the shares of class E1 (the "E1 Shares"), (vi) the shares of class E2 (the "E2 Shares"), (vii) the shares of class E3 (the "E3 Shares"), (viii) the shares of class E4 (the "E4 Shares"), (ix) the shares of class E5 (the "E5 Shares") and (x) the shares of class E6 (the "E6 Shares", and together with the E1 Shares, the E2 Shares, E3 Shares, E4 Shares, E5 Shares, E6 Shares, the "Incentive Shares"), each share having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-).

Second resolution

The Initial Shareholders resolve to re-classify all the fifteen thousand (15,000) issued shares in the share capital of the Company as A Shares.

Third resolution

The Initial Shareholders resolve to subsequently increase the issued share capital of the Company by an amount of four thousand three hundred and fifty-seven British Pounds (GBP 4,357.-) from its present amount of fifteen thousand British Pounds (GBP 15,000.-) to nineteen thousand three hundred and fifty-seven British Pounds (GBP 19,357) by creating and issuing (i) ninety-six (96) new B Shares; (ii) nineteen (19) new C Shares; (iii) one hundred and ninety-two (192) new D Shares; (iv) six hundred and seventy-five (675) new E1 Shares; (v) six hundred and seventy-five (675) new E2 Shares; (vi) six hundred and seventy-five (675) new E3 Shares; (vii) six hundred and seventy-five (675) new E4 Shares; (viii) six hundred and seventy-five (675) new E5 Shares; (ix) six hundred and seventy-five (675) new E6 Shares (all, the "New Shares"), all having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-).

The New Shares are issued fully paid up by way of contribution in cash, subscribed and issued as follows:

Subscription and Payment

ANTONINE ASSET MANAGEMENT LLP, a limited liability partnership established in Scotland (registered no. S0302775), whose registered office is at 33 Inverleith Terrace, Edinburgh EH3 5NU (the "New Shareholder"), here represented by Mrs Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prenamed, virtue of one proxy given under private seal dated 22 March 2011, subscribes to all the New Shares.

The New Shares are paid up by a contribution in cash for a total contribution of six thousand three hundred and seven British Pounds (GBP 6,307.-), (the "Contribution Amount") allocated as follows:

(i) the ninety-six (96) new B Shares, nineteen (19) new C Shares and one hundred and ninety-two (192) new D Shares, having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, are issued without any share premium, so the amount of three hundred and seven British Pounds (GBP 307.-) is entirely allocated to the Company's share capital;

(ii) the six hundred and seventy-five (675) new E1 Shares, six hundred and seventy-five (675) new E2 Shares, six hundred and seventy-five (675) new E3 Shares, six hundred and seventy-five (675) new E4 Shares, six hundred and seventy-five (675) new E5 Shares and six hundred and seventy-five (675) new E6 Shares having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-) each, are all issued with a share premium of three hundred and twenty-five British Pounds (GBP 325.-) per class of Incentive Shares, so the amount of four thousand fifty British Pounds (GBP 4,050.-) is allocated to the Company's share capital and an amount of one thousand nine hundred and fifty (GBP 1,950.-) is allocated to the Company's share premium account (the "Share Premium Account").

Proof that the amount of six thousand three hundred and seven British Pounds (GBP 6,307.-) in respect of this cash contribution is at the disposal of the Company.

The Initial Shareholders resolve, for the purposes of Article 189 of the law on commercial companies, to accept the New Shareholder as new shareholder of the Company. The Initial Shareholders and the New Shareholders are together referred to as the "Shareholders".

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the Articles to reflect the capital increase referred to above, so Article 6.1 shall read as follows:

" **6.1.** The corporate capital is fixed at nineteen thousand three hundred and fifty-seven British Pounds (GBP 19,357.-) represented by ten (10) classes of shares (each a "Class of Shares") divided as follows: (i) fifteen thousand (15,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) ninety-six (96) class B shares (the "B Shares"), (iii) nineteen (19) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and ninety-two (192) class D shares (the "D Shares"), (v) six hundred and seventy-five (675) class E1 shares (the "E1 Shares"), (vi) six hundred and seventy-five (675) class E2 shares (the "E2 Shares"), (vii) six hundred and seventy-five (675) class E3 shares (the "E3 Shares"), (viii) six hundred and seventy-five (675) class E4 shares (the "E4

Shares"), (ix) six hundred and seventy-five (675) class E5 shares (the "E5 Shares"), (x) six hundred and seventy-five (675) class E6 shares (the "E6 Shares"). The A Shares, B Shares, C Shares and D Shares are together referred to as the "Ordinary Shares" and the E1 Shares, E2 Shares, E3 Shares, E4 Shares, E5 Shares and the E6 Shares are together referred to as the "Incentive Shares", and together with the Ordinary Shares, the "Shares", each Share having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-). The holders of the Class A Shares are referred to as the "Shareholder A", the holders of the Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and the Incentive Shares are referred to as the "Shareholder B", and the Shareholder A and Shareholder B are together referred to as the "Shareholders".

Fifth resolution

The Shareholders resolve to allocate one thousand nine hundred and thirty-five British Pounds and seventy pennies (GBP 1,935.70) out of the total Contribution Amount, to the legal reserve account of the Company, so that the Share Premium Account is decreased by an amount of one thousand nine hundred and thirty-five British Pounds and seventy pennies (GBP 1,935.70) down to fourteen British Pounds and thirty pennies (GBP 14.30) and the legal reserve account now amounts to one thousand nine hundred and thirty-five British Pounds and seventy pennies (GBP 1,935.70).

Sixth resolution

The Shareholders resolve to entirely restate the Articles of the Company in the form as follows:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Art. 1. Form – Corporate name. A private limited liability company has been formed under the name "Hadrian S.à r.l." which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the "Law"), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the "Articles"). The Company shall be subject to the law dated 22 March 2004 on securitization, as amended (the "Securitization Law").

2. Art. 2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg-City (Grand Duchy of Luxembourg).

2.2 It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

2.3 However, the sole manager of the Company (the "Sole Manager"), or in case of plurality of managers, the board of managers of the Company (the "Board of Managers") is authorised to transfer the registered office of the Company within the City of Luxembourg.

2.4 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic or social, which would prevent the normal activity at the registered office of the Company, the registered office of the Company may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on this Company's nationality, which, notwithstanding this temporary transfer of the registered office, will remain a Luxembourg Company. The decision as to the transfer abroad of the registered office will be made by the Sole Manager, or in case of plurality of managers, the Board of Managers.

2.5 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Art. 3. Corporate object.

3.1 The Company may enter into any transaction by which it acquires or assumes, directly or indirectly or through another entity, risks relating to claims or assets, including loans, receivables or liabilities of third parties or liabilities inherent to all or part of the activities carried out by third parties.

3.2 The direct or indirect acquisition or assumption of such risks by the Company will be financed by the issuance of securities in itself or by another securitization entity the value or return of which depend on the risks acquired or assumed by the Company.

3.3 Without prejudice to the generality of the foregoing, the Company may in particular:

3.3.1 subscribe or acquire in any other appropriate manner any securities or financial instruments (in the widest sense of the word) issued by without limitation, international institutions or organisations, sovereign states, public and private companies;

3.3.2 sell, transfer, assign, charge or otherwise dispose of its assets in such manner and for such compensation as the Board of Managers or any person appointed for such purpose shall approve at such time;

3.3.3 in the furtherance of its object, manage, apply or otherwise use all of its assets, securities or other financial instruments, and provide, for any kind of guarantees and security rights, by way of mortgage, pledge, charge, assignment or other means over the assets and rights held by the Company;

3.3.4 enter into and perform derivatives transactions (including, but not limited to, swaps, futures, forwards and options) and any similar transactions;

3.3.5 issue bonds, notes or any other form of debt securities (including by way of participation interest) or equity securities the return or value of which shall depend on the risks acquired or assumed by the Company. Such securities may be issued by way of private or public placement (whether listed on a stock exchange or not), without however issuing

these Securities in a manner which would require the Company to obtain a license under Article 19 of the Securitization Law; and

3.3.6 enter into loan agreements as borrower, in particular in order to fund the acquisition or assumption of risks (i.e. prior to the issuance of any securities or, more generally, where the Company acts as acquisition entity), to comply with any payment or other obligation it has under any of its securities or any agreement entered into within the context of its activities.

3.4 The Company may take any measure to safeguard its rights and enter any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with or useful for its object or purposes and which are able to promote their accomplishment or development.

4. Art. 4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Art. 5. Limited recourse, Subordination and Non petition.

5.1 The rights of the shareholders are limited to the assets of the Company after payment of all other creditors, investors or holders of other securities. Any claims which the shareholders may have against the Company (in such capacity) are subordinated to the claims which any creditors, investors and holders of other securities may have. No shareholder may (i) petition for bankruptcy of the Company or, except as provided for under article 19 hereof, request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company, unless so required by law.

5.2 In accordance with Art. 64 of the Securitization Law, any investor (the "Investor") in, and any creditor of, the Company and any person which has entered into a contractual relationship with the Company agrees not to (i) petition for bankruptcy of the Company or request the opening of any other collective or reorganisation proceedings against the Company or (ii) seize any assets of the Company.

Chapter II. - Capital, Shares

6. Art. 6. Share capital.

6.1 The corporate capital is fixed at nineteen thousand three hundred and fifty-seven British Pounds (GBP 19,357.-) represented by ten (10) classes of shares (each a "Class of Shares") divided as follows: (i) fifteen thousand (15,000) class A shares (the "A Shares"), (ii) ninety-six (96) class B shares (the "B Shares"), (iii) nineteen (19) class C shares (the "C Shares"), (iv) one hundred and ninety-two (192) class D shares (the "D Shares"), (v) six hundred and seventy-five (675) class E1 shares (the "E1 Shares"), (vi) six hundred and seventy-five (675) class E2 shares (the "E2 Shares"), (vii) six hundred and seventy-five (675) class E3 shares (the "E3 Shares"), (viii) six hundred and seventy-five (675) class E4 shares (the "E4 Shares"), (ix) six hundred and seventy-five (675) class E5 shares (the "E5 Shares"), (x) six hundred and seventy-five (675) class E6 shares (the "E6 Shares"). The A Shares, B Shares, C Shares and D Shares are together referred to as the "Ordinary Shares" and the E1 Shares, E2 Shares, E3 Shares, E4 Shares, E5 Shares and the E6 Shares are together referred to as the "Incentive Shares", and together with the Ordinary Shares, the "Shares", each Share having a nominal value of one British Pound (GBP 1.-). The holders of the Class A Shares are referred to as the "Shareholder A", the holders of the Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares and the Incentive Shares are referred to as the "Shareholder B", and the Shareholder A and Shareholder B are together referred to as the "Shareholders".

6.2 In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account, into which any premium paid on any share is transferred. The amount of the premium account is at the free disposal of the Board of Managers.

6.3 Repurchase of the Ordinary Shares. The Company can repurchase its own Ordinary Shares by a decision of the Board of Managers subject to the availability of funds determined by the Board of Managers on the basis of relevant Interim Accounts.

6.4 Repurchase of the Incentive Shares. The share capital of the Company may be reduced through the cancellation of one or more entire Class of Incentive Shares through the repurchase by the Company and subsequent cancellation of all the Shares in issue in such Class(es) of Incentive Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Incentive Shares, such repurchase and cancellations of Classes of Incentive Shares shall be made in the reverse alphabetical order (starting with Class E6). For the avoidance of doubt, no Class E1 Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E2 Shares are outstanding; no Class E2 Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E3 Shares are outstanding; no Class E3 Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E4 Shares are outstanding; no Class E4 Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E5 Shares are outstanding; no Class E5 Shares may be repurchased if at the time of the repurchase any Class E6 Shares are outstanding.

In the event of a repurchase of a Class of Incentive Shares (in the order provided for in this article 6.4) for the purpose of a share capital reduction, such Class of Incentive Shares shall give right to the holders thereof pro rata to their holding in such Class of Incentive Shares to the Available Amount (limited however to the Total Cancellation Amount as determined by the general meeting of Shareholders) and the holders of the repurchased Class of Incentive Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Incentive Share of the relevant Class of Incentive Shares held by them.

Upon the repurchase of the Incentive Shares of the relevant Class of Incentive Shares, the Cancellation Value Per Share will become due and payable by the Company.

The Incentive Shares so repurchased shall be immediately cancelled in accordance with the requirements of the Law.

7. Art. 7. Shares indivisibility. The Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

8. Art. 8. Transfer of shares.

8.1 In case of a single Shareholder, the Company's Shares held by the single Shareholder are freely transferable.

8.2 In case of plurality of Shareholders, the Shares held by each Shareholder may be transferred by application of the requirements of articles 189 and 190 of the Law. In addition, the Shareholders shall observe the pre-emptive rights, limitations on transfers, permitted transfers, syndication rights, drag-along and tag-along provisions, which might by virtue of any provisions of any Shareholders' Agreement be binding upon them from time to time, and the Board of Managers shall not register any transfer of Shares in the Company's share register if such transfer of Shares is not made in accordance with the relevant provisions of a Shareholders' Agreement. In particular, without limitation thereto, the Shareholders shall observe the following mandatory provisions:

8.2.1 No Shareholder shall do, or agree to do, any of the following without the prior consent of the other Shareholder or otherwise authorized by a Shareholders' Agreement:

- transfer or dispose of the whole or part of their Capital Investment, or in the case of the Shareholder B, its Incentive Shares;
- pledge, mortgage, charge, or otherwise encumber the whole or any part of its Capital Investment, or, in the case of the Shareholder B, its Incentive Shares;
- grant an option over the whole or any part of its Capital Investment, or, in the case of the Shareholder B, its Incentive Shares; or
- enter into any agreement in respect of the votes attached to any Share.

8.2.2 If the Shareholder A is selling the whole of its Capital Investment to a third party buyer, it may require the Shareholder B to sell the whole or any part of its Capital Investment to the relevant potential purchaser upon equivalent terms (the "Drag Along Right"). The Shareholders are bound to observe the detailed procedure in relation to the exercise of a Drag-Along Right as described in any Shareholders' Agreement.

8.2.3 If the Shareholder A provides its prior written consent to the disposal by the Shareholder B of the whole of its Capital Investment and its Incentive Shares, the Shareholder A shall have a right of first refusal for the purchase of the same upon the terms that may be contained in any Shareholders' Agreement.

8.2.4 Any transfer of any Share to a person or entity which is not a Shareholder, permitted in accordance with these Articles and the provisions of any Shareholders' Agreement (except for a sale by the Shareholder A of a part only of its Shares) shall be on the following conditions;

(a) except when the transferee is an Affiliate of the Shareholder A, a Shareholder may only transfer the whole of its Capital Investment and in the case of the Shareholder B, its Incentive Shares if it has made reasonable endeavours to procure that the purported transferee of such Capital Investment and in the case of the Shareholder B, its Incentive Shares makes an offer (a "Tag Offer") to buy an equivalent proportion of the Capital Investment and in the case of the Shareholder B, its Incentive Shares of the other Shareholder, such Shareholder further using its reasonable endeavours to procure that the Tag Offer is made upon the terms as laid out in any Shareholders' Agreement.

(b) in the case of the Shareholder B, it may only transfer the whole of its Capital Investment and its Incentive Shares;

(c) no transfer of Shares can be made to a person or entity which is not a Shareholder (including an Affiliate of a Shareholder), unless the transferee executes prior to the transfer a deed of adherence to the Shareholders' Agreement in respect of the transferred Shares.

Chapter III. - Bonds, Notes and Other debt instruments

9. Art. 9. Registered or Bearer form. The Company may issue bonds, notes or other debt instruments under registered or bearer form. Bonds, notes or other debt instruments under registered form may not be exchanged or converted into bearer form. The Company will not make public offerings to the extent prohibited by the Law or the Securitization Law.

Chapter IV. - Management

10. Art. 10. Management.

10.1 In case of a sole Shareholder (the "Sole Shareholder"), the Company is managed by one or more manager(s) (each a "Manager") appointed by a resolution of the Sole Shareholder. In case of one manager, she/he/it will be referred to as the Sole Manager. In case of plurality of managers, they will constitute the Board of Managers ("conseil de gérance").

10.2 In case of plurality of Shareholders, the Company is managed by a Board of Managers appointed by a resolution of the Shareholders, and which is composed of a minimum of five (5) and no more than seven (7) Manager(s). The Managers shall not be entitled to any remuneration in their capacity as Managers of the Company. The Managers need not to be shareholders.

10.3 The members of the Shareholder B shall be members of the Board of Managers (the "Managers B").

10.4 The Managers other than the Managers B (the "Managers A") are appointed by the general meeting of the Shareholders, out of a list of candidates proposed by the Shareholder A (the "Managers A"). The Managers A may be removed at any time, with or without cause by a resolution of the Shareholder(s), only upon nomination of the Shareholder A.

11. Art. 11. Powers of the sole manager or of the board of managers.

11.1 In dealing with third parties, the Sole Manager or, in case of plurality of managers, the Board of Managers will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided that the terms of this article 11 of the present Articles have been complied with.

11.2 All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of Shareholders fall within the competence of the Sole Manager or in case of plurality of managers, of the Board of Managers, it being understood that in case of a Major Decision (as defined in article 15.8) which falls within the scope of the powers of the Board of Managers, no decision shall be made by the Board of Managers unless the approval of all the Shareholders is obtained as detailed in article 15 of the present Articles.

12. Art. 12. Representation of the Company. Towards third parties, the Company shall be, in case of a Sole Manager, bound by the sole signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of a Manager A or the joint signature of a Manager A and a Manager B or by the signature of any person to whom such power shall be delegated, in case of a Sole Manager, by the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the sole signature of a Manager A or the joint signature of a Manager A and a Manager B.

13. Art. 13. Delegation and agent of the sole manager or of the board of managers.

13.1 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers may delegate his powers for specific tasks to one or more ad hoc agents.

13.2 The Sole Manager or, in case of plurality of Managers, the Board of Managers will determine any such agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

14. Art. 14. Meeting of the board of managers.

14.1 Meetings of the Board of Managers shall be properly convened and minuted and held at such times as may be determined by the Board of Managers and in any event not less than quarterly, at such times and at a place outside of the United Kingdom as may be determined by the Board of Managers and, in any event not less than one time annually at the registered office of the Company.

14.2 In case of plurality of Managers, the meetings of the Board of Managers are convened by any Manager. At each meeting of the Board of Managers, the Managers A shall have the right to nominate a Manager A to be appointed a chairman, who will have a casting vote (the "Chairman").

14.3 No meeting of the Board of Managers shall ordinarily be convened on less than five Business Days' notice, but a meeting of the Board of Managers may be convened by giving not less than 1 hour's notice if, in the interests of the Company, it would in the opinion of a Manager A, be likely to be adversely affected to a material extent if the business to be transacted at such meeting of the Board of Managers were not dealt with as a matter of urgency, or if all the Managers agree. Any notice of a Board of Managers meeting shall include an agenda identifying in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting together with copies of any relevant papers to be discussed at the meeting. The Board of Managers may validly debate and take decisions without giving prior notice if all the Managers are present or represented and have waived the convening requirements and formalities.

14.4 Without prejudice to the provisions of any Shareholders' Agreement, any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing or by telegram or telefax or email or letter another Manager as his or her proxy, provided that a Manager A may only appoint another Manager A as his or her proxy, and a Manager B may only appoint another Manager B as his or her proxy. A Manager may also appoint another Manager to represent him or her by phone to be confirmed in writing at a later stage.

14.5 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if (i) a majority of Managers present or represented (by reference to combined voting strength, as further detailed in the remainder of this article 14.5) is resident outside of the United Kingdom and (ii) at least one (1) Manager A and one (1) Manager B are present. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority of the members present or represented to the meeting and each Manager shall have one vote at any meeting of the Board of Managers, subject that the Managers A in attendance shall always, even if fewer in number at a particular meeting of the Board of Managers, have a greater combined voting strength (even if the Managers A are fewer in number at any meeting of the Board of Managers) and the Managers A may exercise such additional vote or votes at each meeting of the Board of Managers.

14.6 The use of video-conferencing equipment and conference calls shall be allowed provided that each participating manager is able to hear and to be heard by all other participating managers whether or not using this technology, and each participating manager shall be deemed to be present and shall be authorised to vote by video or by telephone. Such use of video-conferencing equipment and conference call is subject to the following conditions:

- (i) the telephone conference is at no time initiated from within the United Kingdom;
- (ii) the majority (by combined voting strength) of the Managers are attending the meeting of the Board of Managers outside of the United Kingdom; and
- (iii) the minutes of the relevant meeting(s) of the Board of Managers record from which location the relevant Manager(s) attended the meeting(s) of the Board of Managers by means of telephone or video conferencing (as applicable).

14.7 A written decision, signed by all the Managers, is as proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision can be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

14.8 The minutes of a meeting of the Board of Managers shall be signed by all Managers.

14.9 Extracts shall be certified by any Manager or by any person nominated by any Manager or during a meeting of the Board of Managers.

Chapter V. - General meeting of shareholders

15. Art. 15. Powers of the general meeting of shareholder(s) - Votes.

15.1 If there is only one Shareholder, that Sole Shareholder assumes all powers conferred to the general Shareholders' meeting and makes and records the decisions in writing.

15.2 In case of a plurality of Shareholders, each Shareholder may take part in collective decisions irrespective of the number of Shares which he owns. Each Shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. All Shares have equal voting rights.

15.3 If all the Shareholders are present or represented they can waive any convening formalities and the meeting can be validly held without prior notice.

15.4 If there are more than twenty-five Shareholders, the Shareholders' decisions have to be taken at meetings to be convened in accordance with the applicable legal provisions.

15.5 If there are less than twenty-five Shareholders, each Shareholder may receive the text of the decisions to be taken and cast its vote in writing, unless such decision is a Major Decision (as defined in article 15.8), in which case a general meeting of the Shareholders must be convened and held.

15.6 A Shareholder may be represented at a Shareholders' meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) an attorney who need not be a Shareholder.

15.7 Collective decisions are only validly taken insofar as Shareholders owning more than half of the share capital adopt them, unless the decision is a Major Decision (as defined in article 15.8), in which case the majority requirements as set out in article 15.8 will apply. Change of nationality of the Company requires unanimity.

15.8 Major Decisions

Any decision relating to any of the following matters (each, a "Major Decision") shall require the vote in favour of each Shareholder at a general meeting of the Shareholders of the Company properly convened and held:

- 15.8.1 any amendment to any Shareholders' Agreement, or any change to the Articles or the articles of a Subsidiary;
- 15.8.2 any step to commence administration, liquidation, winding-up, a scheme of arrangement or any analogous insolvency process in respect of the Company or a Subsidiary in any jurisdiction;
- 15.8.3 subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, any change to the Company's capital structure or the allotment or issue of further Capital Investment or the variation of any rights attaching to Shares of any class of Shares or the creation of any options to subscribe for or to acquire Shares or the issue of any warrants or other instrument convertible into Shares in the Company or the creation of any put or call options in respect of Shares (other than as permitted by any Shareholders' Agreement);

15.8.4 payments of dividends or distributions other than in accordance with these Articles and any Shareholders' Agreement;

15.8.5 the merger of the Company or any Subsidiary with another person;

15.8.6 subject to the provisions of any Shareholders' Agreement, any arrangement for any joint venture or partnership as between the Company or the Subsidiary and another person or for the acquisition of the whole or substantially the whole of the assets and undertaking of the Company or the Subsidiary or an acquisition by the Company or the Subsidiary of any part of the issued share capital or of the assets and undertaking of another person; and

15.8.7 any transaction between the Company or the Subsidiary and a Shareholder or an associated company or Affiliate of a Shareholder and any transaction which is not on arm's length terms, in the ordinary course of trade and to unaffiliated/un-associated third parties.

15.9 If the Shareholders are unable to arrive at a unanimous decision on a Major Decision then a deadlock shall be deemed to have occurred (a "Deadlock"). Whenever a Deadlock is deemed to have occurred each Shareholder is bound to observe any deadlock procedure that may be agreed between the Shareholders in any Shareholders' Agreement.

Chapter VI. - Business year

16. Art. 16. Business year.

16.1 The Company's financial year starts on the 1st July and ends on the 30st June of each year.

16.2 At the end of each financial year, the Company's accounts will be established by the Sole Manager or in case of plurality of Managers, by the Board of Managers and the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

16.3 Each Shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

17. Art. 17. Independent auditor. The accounts of the Company are audited by one or more approved independent auditors (réviseur(s) d'entreprises agréé) appointed by the Board of Managers.

18. Art. 18. Distribution right of shares.

18.1 From the net profits determined in accordance with the applicable legal provisions, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

18.2 To the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by law, by these Articles and any Shareholders' Agreement, the Sole Manager or in case of plurality of managers, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.

18.3 The decision to distribute funds and the determination of the amount of such distribution will be taken by the Board of Managers as provided for in article 18.5 below or the Shareholders in accordance with the provisions of Article 15.8 above.

18.4 Notwithstanding the preceding provisions, the Sole Manager or in case of plurality of Managers, the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned shall be reimbursed by the Shareholder(s).

18.5 Without prejudice to the provisions contained in any Shareholders' Agreement, the Company shall apply monies available for distribution in the following order of priority:

(i) first, in or towards satisfaction of first any fees and expenses; then interest; and then principal due under any third party debt financing of the Company;

(ii) second, in or towards satisfaction of any tax due and payable by the Company or a Subsidiary and any operating costs (provided that any such operating cost was reasonably and properly incurred, evidenced in the relevant monthly management report and specifically approved by the Board of Managers and excluding, for the avoidance of doubt, any operating cost already covered by any other sub-clause of this article 18.4);

(iii) third, in payment of any management fees due and payable to any portfolio manager in respect to any management agreement entered into by the Company (excluding, for the avoidance of doubt, any Incentive Redemption);

(iv) fourth, in or towards satisfaction of first any fees and expenses; then interest; and then principal due under any loan granted by the Shareholder A for the purpose of providing any bridge financing to the Company;

(v) fifth, to be retained as a provision for working capital, transfers to reserves and other provisions as in the opinion of the Board of Managers ought reasonably and prudently to be made;

(vi) sixth, pro rata, to repay any Additional Equity Default Contribution (including, pari passu with any Additional Equity Default Contribution, in respect of an Emergency Funding Requirement) together with a 25% IRR on each such Additional Equity Default Contribution; and

(vii) seventh, in distribution by the Company of any surplus (the "Surplus") to the Shareholders by reference to their respective shareholding in the share capital of the Company, subject to the provisions of any Shareholders' Agreement.

Chapter VII. - Liquidation

19. Art. 19. Dissolution and Liquidation.

19.1 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the Sole Shareholder or of one of the Shareholders.

19.2 The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with the applicable legal provisions.

19.3 The liquidation will be carried out by one or several liquidators, Shareholders or not, appointed by the Shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Chapter VIII. - Applicable law

20. Art. 20. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law and the Securitization Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

21. Definitions. "Additional Equity Default Contribution" means any step-in funding made by any Shareholder in the case where another Shareholder has failed to fund its pro rata share of an additional equity requirement at a time when it is obligated to do so under any Shareholders' Agreement.

"Affiliate" means, in relation to a specified person, any other person directly or indirectly Controlled by or Controlling, or under direct or indirect common Control with, such specified person, provided that the Company shall not be regarded as being the Affiliate of any Shareholder.

"Available Amount" means the nominal value of the Incentive Shares to be redeemed, increased by the Surplus, if any.

"Business Day" means any day (other than a Saturday or Sunday) when banks in New York, London, Edinburgh and Luxembourg are open for the transaction of normal business.

"Cancellation Value Per Share" shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount by the number of Incentive Shares in issue in the Class of Incentive Shares to be repurchased and cancelled.

"Capital Investment" means, in relation to each Shareholder, all of (i) its Shares (excluding, in the case of the Shareholder B, its Incentive Shares); (ii) any loan notes issued by the Company and subscribed for by a Shareholder from time to time pursuant to any Shareholders' Agreement (excluding, in the case of the Shareholder A, any loan granted by the Shareholder A for the purpose of providing any bridge financing to the Company); and (iii) any other debt or equity capital invested by that Shareholder into the Company from time to time (excluding any Additional Equity Default Contribution).

"Control" means the power of a person (or persons acting in concert) to secure that the affairs of another are conducted directly or indirectly in accordance with the wishes of that person (or persons acting in concert) whether by means of: in the case of a company, being the beneficial owner of more than 50 per cent. of the issued share capital of or of the voting rights in that company, or having the right to appoint or remove a majority of the directors or managers or otherwise control the votes at board meetings of that company by virtue of any powers conferred by the articles of association, shareholders' agreement or any other document regulating the affairs of that company; in the case of a partnership, being the beneficial owner of more than 50 per cent. of the capital of that partnership, or having the right to control the composition of or the votes to the majority of the management of that partnership by virtue of any powers conferred by the partnership agreement or any other document regulating the affairs of that partnership; or, in the case of an individual, being a connected person (as defined in sections 1122 and 1123 of the UK Corporation Tax Act 2010) to that individual; and "Controlled" or "Controlling" shall be construed accordingly.

"Emergency Funding Requirement" means circumstances that require further capital investment to be made by the Shareholders on an urgent basis, being a situation where the consequences of not providing such additional capital investment on an urgent basis would be destructive to the value of an asset of the Company or the Subsidiary, as further defined in any Shareholders' Agreement.

"Incentive Shares" has the meaning ascribed to it in any Shareholders' Agreement.

"Incentive Redemption" has the meaning ascribed to it in any Shareholders' Agreement.

"Interim Accounts" means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date.

"Interim Account Date" means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of the relevant Class of Shares.

"Shareholders' Agreement" means any shareholders' agreement between the Shareholders and the Company in relation to the Company that may be entered into from time to time.

"Subsidiary" means any direct subsidiary of the Company.

"Total Cancellation Amount" means an amount determined by the Board of Managers and approved by the Shareholders on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount for each of the Classes of the Incentive Shares shall be the Available Amount of the relevant Class at the time of the cancellation of the relevant Class of Incentive Shares unless otherwise resolved by the Shareholders in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount."

Seventh resolution

The Shareholders resolve that the current Managers of the Company, Mr. Philippe Toussaint and Mr. Eric Magrini are appointed as Managers A of the Company, in accordance with the restated Articles.

Eighth resolution

The Shareholders resolve to appoint, with immediate effect and for an undetermined duration:

- Mr. ELLIOT GREENBERG, born on 19 January 1959, in New York, United States of America, having his address at Elliott Management, 712 Fifth Avenue, New York NY 10019, USA, as Manager A of the Company;
- Mr. STEVEN KASOFF, born on 23 April 1971 in New York, United States of America, having his address at Elliott Management, 712 Fifth Avenue, New York NY 10019, USA as Manager A of the Company;

- Mr. BENJAMIN THOMSON, born on 8 April 1963 in London, United Kingdom, having his address at 33 Inverleith Terrace, Edinburgh, EH3 5NU, United Kingdom, as Manager B of the Company;

- Mr. MARCUS RENNIE, born on 14 July 1977 in Dumferline, United Kingdom, having his address at 33 Inverleith Terrace, Edinburgh EH3 5NU, United Kingdom, as Manager B of the Company; and

- Mr. MARK SHAW, born on 26 December 1968 in Aberdeen, United Kingdom, having his address at 33 Inverleith Terrace, Edinburgh EH3 5NU, United Kingdom, as Manager B of the Company.

Costs

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand five hundred euros (EUR 1,500.-).

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-trois mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

Elliott International L.P, un limited partnership, enregistré auprès du registre des sociétés des Iles Cayman sous numéro CR-10177, agissant par Elliot Capital Advisors Inc. comme mandataire (Attorney-in-Fact), autorisé à agir et signer de façon indépendante, et ayant son siège social aux Iles Cayman, Grand Cayman, George Town, South Church Street, Uglund House, P.O. Box 309, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, par une procuration sous seing privé donnée le 22 mars 2011, et

Elliott Associates L.P, un limited partnership, ayant son siège social au The Corporation Trust Company Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, DE, 19801, County of New Castle, Delaware, agissant par Braxton Associates L.P. comme associé-commandité (general partner), autorisé à agir et signer de façon indépendante, ici représenté par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, résident professionnellement à Esch/Alzette, 5, rue Zénon Bernard, par une procuration sous seing privé donnée le 22 mars 2011

Les procurations signées ne varient par la mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes sont les associés (les "Associés Initiaux") de Hadrian S.à r.l. (ci après la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.159389, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} mars 2011, rédigé par le notaire soussigné, non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Lesquelles parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés Initiaux décident de créer dix (10) classes de parts sociales suivantes: (i) les parts sociales de classe A (les "Parts de Classe A"), (ii) les parts sociales de classe B (les "Parts de Classe B"), (iii) les parts sociales de classe C (les "Parts de Classe C"), (iv) les parts sociales de classe D (les "Parts de Classe D"), (v) les parts sociales de classe E1 (les "Parts de Classe E1"), (vi) les parts sociales de Classe E2 (les "Parts de Classe E2"), (vii) les parts sociales de classe E3 (les "Parts de Classe E3"), (viii) les parts sociales de classe E4 (les "Parts de Classe E4"), (ix) les parts sociales de classe E5 (les "Parts de Classe E5"), (x) les parts sociales de classe E6 (les "Parts de Classe E6"), et ensemble avec les Parts de Classe E1, les Parts de Classe E2, les Parts de Classe E3, les Parts de Classe E4, les Parts de Classe E5 et les Parts de Classe E6, les "Parts d'Intéressement", chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-).

Deuxième résolution

Les Associés Initiaux décident de reclasser toutes les quinze mille (15.000) parts sociales de la Société en Parts de Classe A.

Troisième résolution

Les Associés Initiaux décident ensuite d'augmenter le capital social d'un montant de quatre mille trois cent cinquante-sept Livres Sterling (GBP 4.357.-) de son montant actuel de quinze mille Livres Sterling (GBP 15.000.-) à dix-neuf mille trois cent cinquante-sept Livres Sterling (GBP 19.357.-) par la création et l'émission de (i) quatre-vingt-seize (96) nouvelles Parts de Classe B; (ii) dix-neuf (19) nouvelles Parts de Classe C; (iii) cent quatre-vingt-douze (192) nouvelles Parts de Classe D; (iv) six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E1; (v) six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E2; (vi) six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E3; (vii) six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E4; (viii) six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E5; (ix) six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E6 (tous ensemble les "Nouvelles Parts Sociales"), chaque part sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-), devant être intégralement libérées par une contribution en numéraire, et devant être souscrites comme suit:

Souscription et Paiement

Antonine Asset Management LLP, une limited liability partnership, établi en Ecosse et immatriculée sous le numéro S0302775, ayant son siège sociale à 33, Inverleith Terrace, Edinburgh EH3 5NU (le "Nouvel Associé"), ici représenté Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, prénommée, agissant en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 22 mars 2011.

Les Nouvelles Parts Sociales ont été libérées par un apport en numéraire pour un montant total de six mille trois cent sept Livres Sterling (GBP 6.307.-), (le "Montant Total de l'Apport"), qui est attribué comme suite: (i) les quatre-vingt-seize (96) nouvelles Parts de Classe B, les dix-neuf (19) nouvelles Parts de Classe C et les cent quatre-vingt-douze (192) nouvelles Parts de Classe D, chacun ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) et émises sans prime d'émission, le montant de trois cent sept Livres Sterling (GBP 307.-) est par conséquent entièrement alloué au capital social de la Société,

(ii) les six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E1, les six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E2, les six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E3, les six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E4, les six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E5, les six cent soixante-quinze (675) nouvelles Parts de Classe E6, chacune ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-), sont toutes émises avec une prime d'émission de trois cent vingt-cinq Livres Sterling (GBP 325.-) par classe de Parts d'Intéressement, par conséquent un montant de quatre mille cinquante Livres Sterling (GBP 4.050.-) est alloué au capital social de la Société et un montant de mille neuf cent cinquante Livres Sterling (GBP 1950.-) est alloué au compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") de la Société.

La preuve que la somme de six mille trois cent sept Livres Sterling (GBP 6.307.-) destinée à l'apport est à la disposition de la Société.

Les Associés Initiaux décident, pour les besoins de l'Article 189 de la Loi sur les Sociétés Commerciales, d'accepter le Nouvel Associé en tant que nouvel associé de la Société. Les Associés Initiaux et le Nouvel Associé sont ensemble désignés comme les "Associés".

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier les Statuts afin de refléter l'augmentation de capital telle que décidée par les résolutions ci-dessus, afin que l'Article 6.1 des Statuts soit désormais rédigé ainsi:

" **6.1.** Le capital social est fixé à dix neuf mille trois cent cinquante-sept Livres Sterling (GBP 19.357.-) représenté par (10) classes d'action (chacune une "Classe de Parts Sociales") réparties comme suit (i) quinze mille (15.000) parts sociales de classe A (les "Parts de Classe A"), (ii) quatre-vingt-seize (96) parts sociales de classe B (les "Parts de Classe B"), (iii) dix-neuf (19) parts sociales de classe C (les "Parts de Classe C"), (iv) cent quatre-vingt-douze (192) parts sociales de classe D (les "Parts de Classe D"), (v) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E1 (les "Parts de Classe E1"), (vi) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E2 (les "Parts de Classe E2"), (vii) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E3 (les "Parts de Classe E3"), (viii) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E4 (les "Parts de Classe E4"), (ix) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E5 (les "Parts de Classe E5"), (x) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E6 (les "Parts de Classe E6"). Les Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe C, Parts de Classe D sont ensemble désignées comme les "Parts Ordinaires", les Parts de Classe E1, Parts de Classe E2, Parts de Classe E3, Parts de Classe E4, Parts de Classe E5, Parts de Classe E6 comme "Parts d'Intéressement", et ensemble avec les Parts Ordinaires, les "Parts Sociales", chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune. Les porteurs des Parts de Classe A sont désignés comme l'"Associé A", les porteurs des Parts de Classe B, Parts de Classe C, Parts de Classe D et les Parts d'Intéressement sont ensemble désignés comme l'"Associé B". Les Associés A et Associés B sont ensemble désignés comme les "Associés"."

Cinquième résolution

Les Associés décident d'allouer mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling et soixante-dix pence (GBP 1.935,70.-) du Montant Total d'Apport au compte de la réserve légale de la Société, le Compte de Prime d'Emission est par conséquent réduit d'un montant de mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling et soixante-dix pence (GBP 1.935,70.-) à un montant

de quatorze Livres Sterling et trente pence (GBP 14,30.-) et le compte de la réserve légale s'élève à mille neuf cent trente-cinq Livres Sterling et soixante-dix pence (GBP 1.935,70.-).

Sixième résolution

Les Associés décident de refondre entièrement les Statuts comme suit:

"Titre I^{er} . - Forme, Nom, Siège social, Objet, Durée

1. Art. 1^{er}. Forme - Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Hadrian S.à r.l." qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les "Statuts"). La Société sera soumise à la loi du 22 mars 2004 relative à la titrisation, telle que modifiée (ci-après la "Loi Titrisation").

2. Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2 Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Toutefois, le gérant unique de la société (le "Gérant Unique") ou le conseil de gérance de la Société (le "Conseil de Gérance") est autorisé à transférer le siège de la Société dans la Ville de Luxembourg.

2.4 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social de la Société se seraient produits ou seraient imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision de transférer le siège social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société.

2.5 La Société peut avoir des bureaux et des succursales aussi bien que dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'en dehors.

3. Art. 3. Objet.

3.1 La Société peut participer à toute transaction dans laquelle elle acquiert ou prend en charge directement ou indirectement les risques liés aux créances ou actifs, y compris des prêts, des créances ou des dettes de tiers ou dettes inhérentes à tout ou partie des activités engagées par les tiers.

3.2 L'acquisition directe ou indirecte ou la prise en charge de tels risques par la Société sera financée par l'émission de valeurs mobilières par la Société ou par une autre société de titrisation autorisée. La valeur ou le rendement de ces valeurs mobilières dépendra des risques acquis ou pris en charge par la Société.

3.3 Nonobstant ce qui précède, la Société peut en particulier:

3.3.1 souscrire à ou acquérir de toute autre manière appropriée toutes valeurs mobilières ou instruments financiers (au sens le plus large du terme) émis par (entre autres) les institutions internationales ou les organisations, les Etats souverains, sociétés publiques et privées;

3.3.2 vendre, transmettre, céder, charger ou disposer autrement de ses actifs de la manière et pour une rémunération telle que le Conseil de Gérance ou la personne nommée à cet effet approuvera de temps à autre;

3.3.3 dans l'accomplissement de son objet, gérer, utiliser ou user de quelque façon que ce soit tous ses actifs, valeurs mobilières ou autres instruments financiers, et donner toute sorte de garanties et de sûretés, par le biais d'hypothèque, gage, transfert ou autres moyens sur les actifs et droits détenus par la Société;

3.3.4 conclure et exécuter des opérations sur produits dérivés (y compris, mais non limitées à, des swaps, des contrats à terme (futurs et forwards) et des options) et d'autres opérations comparables;

3.3.5 émettre des obligations ou toute autre forme de titres représentatifs de dette (incluant par le moyen d'intérêts participatifs) ou de capital dont la valeur ou le rendement dépendent des risques acquis ou acceptés par la Société. De telles valeurs mobilières peuvent être émises par voie de placements publics ou privés (qu'elles soient cotées ou non sur le marché réglementé), sans, toutefois, de possibilité d'émettre ces valeurs mobilières d'une manière qui requerra l'obtention par la Société de l'autorisation prévue par l'article 19 de la Loi Titrisation; et

3.3.6 conclure des conventions de prêts comme emprunteur, en particulier dans le but d'obtenir le financement nécessaire pour acquérir ou prendre des risques (c'est-à-dire avant l'émission de quelconques valeurs mobilières ou plus généralement, lorsque la Société agit comme véhicule d'acquisition) afin de se conformer à tout paiement ou toute obligation qu'elle a par rapport à n'importe laquelle de ses valeurs mobilières ou par rapport à tout contrat conclu dans le contexte de ses activités.

3.4 La Société peut prendre toute mesure pour protéger ses droits et faire toutes opérations quelconques qui sont directement ou indirectement liées à ou utiles pour son objet et qui sont capables de promouvoir son accomplissement et développement.

4. Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Art. 5. Recours limité, Subordination et Interdiction d'assigner.

5.1 Les droits des Associés sont limités aux actifs de la Société après paiement de tous les créanciers, investisseurs ou détenteurs d'autres valeurs mobilières. Toutes les créances que l'associé peut avoir contre la Société (en cette capacité) sont subordonnées aux créances que tout créancier, investisseur ou détenteur d'autres valeurs mobilières pourrait avoir. Aucun associé ne peut (i) assigner la Société en faillite ou, sauf que tel que prévu à l'Article 19 ci-dessous, il peut demander l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation contre la Société ou (ii) saisir quelque actif que ce soit de la société, à moins que ce ne soit requis de par la loi.

5.2 Conformément à l'article 64 de la Loi Titrisation, tout investisseur ("Investisseur") dans, et tout créancier de la Société et toute personne qui est contractuellement liée avec la Société acceptent de ne pas (i) assigner la Société en faillite ou de requérir contre la Société l'ouverture de toute autre procédure collective ou mesure de réorganisation ou de (ii) saisir quelque actif que ce soit de la Société.

Titre II. - Capital, Parts

6. Art. 6. Capital social.

6.1 Le capital social est fixé à dix neuf mille trois cent cinquante-sept Livres Sterling (GBP 19.357,-) représenté par (10) classes d'action (chacune une "Classe de Parts Sociales") réparties comme suit (i) quinze mille (15.000) parts sociales de classe A (les "Parts de Classe A"), (ii) quatre-vingt-seize (96) parts sociales de classe B (les "Parts de Classe B"), (iii) dix-neuf (19) parts sociales de classe C (les "Parts de Classe C"), (iv) cent quatre-vingt-douze (192) parts sociales de classe D (les "Parts de Classe D"), (v) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E1 (les "Parts de Classe E1"), (vi) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E2 (les "Parts de Classe E2"), (vii) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E3 (les "Parts de Classe E3"), (viii) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E4 (les "Parts de Classe E4"), (ix) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E5 (les "Parts de Classe E5"), (x) six cent soixante-quinze (675) parts sociales de classe E6 (les "Parts de Classe E6"). Les Parts de Classe A, Parts de Classe B, Parts de Classe C, Parts de Classe D sont ensemble désignées comme les "Parts Ordinaires", les Parts de Classe E1, Parts de Classe E2, Parts de Classe E3, Parts de Classe E4, Parts de Classe E5, Parts de Classe E6 comme "Parts d'Intéressement", et ensemble avec les Parts Ordinaires, les "Parts Sociales", chaque Part Sociale ayant une valeur nominale d'une Livre Sterling (GBP 1.-) chacune. Les porteurs des Parts de Classe A sont désignés comme l'"Associé A", les porteurs des Parts de Classe B, Parts de Classe C, Parts de Classe D et les Parts d'Intéressement sont ensemble désignés comme l'"Associé B". Les Associés A et Associés B sont ensemble désignés comme les "Associés".

6.2 Complémentaire au capital social, il pourra être établi un compte de prime d'émission sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Le montant dudit compte de prime d'émission sera laissé à la libre disposition du Conseil de Gérance.

6.3 Rachat des Parts Ordinaires. La Société peut procéder au rachat de ses propres parts sociales par décision du Conseil de Gérance sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le Conseil de Gérance sur base des Comptes Intérimaires pertinents.

6.4 Rachat des Parts d'Intéressement. Le capital social de la Société peut être réduit par l'annulation de une ou plusieurs Classes de Parts d'Intéressement entière(s) par le rachat et l'annulation de toutes les Parts Sociales émises dans de telle (s) Classe(s) de Parts d'Intéressement. Dans l'hypothèse de rachats et d'annulations de Classes de Parts d'Intéressement, de tels annulations et rachats de Parts d'Intéressement devront être réalisés dans l'ordre alphabétique inversé (commençant par la Classe E6). Pour éviter tout doute, aucune Part de Classe E1 ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe E2 en cours; aucune Part de Classe E2 ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe E3 en cours; aucune Part de Classe E3 ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe E4 en cours; aucune Part de Classe E4 ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe E5 en cours; aucune Part de Classe E5 ne peut être rachetée si la Société a, au moment du rachat, des Parts de Classe E6 en cours.

Dans les cas d'un rachat d'une Classe de Parts (dans l'ordre prévu dans le présent article 6.4) en vue de procéder à une réduction de capital social de la Société, les détenteurs d'une telle Classe de Parts d'Intéressement ont droit au Montant Disponible au pro-rata de leur participation dans cette Classe de Parts (avec la limite cependant du Montant d'Annulation Total tel que déterminé par l'assemblée générale des Associés) et les détenteurs de Parts Sociales de la Classe de Parts d'Intéressement rachetée recevront de la Société un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part d'Intéressement de la Classe de Part d'Intéressement correspondante qu'ils détiennent.

La Valeur d'Annulation par Part Sociale sera due et exigible par la Société dès le rachat des Parts d'Intéressement de la Classe de Parts d'Intéressement pertinentes.

Les Parts Sociales rachetées devront être immédiatement annulées en accord avec les exigences fixées par la Loi.

7. Art. 7. Indivisibilité des parts. Les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par Part Sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

8. Art. 8. Transfert des parts.

8.1 Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul Associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

8.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, les Parts Sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par les articles 189 et 190 de la Loi. De plus, les Associés devront respecter les droits préférentiels de souscription, les limitations de transfert, les autorisations de transfert, les droits de cession, les droits et obligations relatifs à des droits de sortie conjointe ou forcée, qui pourraient leur être imposés par tout Pacte d'Associés pouvant être conclu de temps à autre, et le Conseil de Gérance ne pourra enregistrer dans le registre d'actions de la Société un transfert d'actions qui ne respecterait pas les dispositions applicables contenues dans un Pacte d'Associés. En particulier, les Associés devront respecter notamment les dispositions obligatoires suivantes:

8.2.1 Aucun Associé ne pourra, ou n'acceptera, sans accord préalable de l'autre Associé, sauf s'il est autorisé à le faire par un Pacte d'Associés, de:

- transférer ou disposer de tout ou partie de leur Investissement en Capital, ou dans le cas de l'Associé B, de ses Parts d'Intéressement;
- gager, hypothéquer, ou créer toute sûreté sur tout ou partie de leur Investissement en Capital, ou dans le cas de l'Associé B, de ses Parts d'Intéressement;
- accorder une option sur tout ou partie de leur Investissement en Capital ou dans le cas de l'Associé B, sur ses Parts d'Intéressement;
- conclure un accord sur les votes liés à toute Part Sociale.

8.2.2 Si l'Associé A vend la totalité de son Investissement en Capital à un tiers acheteur, il peut contraindre l'Associé B à vendre tout ou partie de son Investissement en Capital au tiers acheteur potentiel sur base de conditions équivalentes (le "Droit de Sortie Forcée"). Les Associés sont tenus d'observer la procédure détaillée liée à l'exécution du Droit de Sortie Forcée contenue dans tout Pacte d'Associés.

8.2.3 Si l'Associé A approuve préalablement et par écrit la cession par l'Associé B de tout ou partie de son Investissement en Capital et ses Parts d'Intéressement, l'Associé A aura un droit de premier refus (right of first refusal) sur cette cession des Part Sociales, dans les conditions précisées par tout Pacte d'Associés.

8.2.4 Toute cession de Part Sociale à une personne ou entité qui n'est pas Associé de la Société, quand cette cession est permise aux termes des Statuts ou d'un Pacte d'Associés (à l'exception d'une vente par l'Associé A uniquement d'une partie de ses Parts Sociales) respectera les conditions suivantes:

(a) Sauf si le cessionnaire est une Partie Liée de l'Associé A, un Associé ne peut transférer la totalité de son Investissement en Capital, et dans le cas de l'Associé B, ses Parts d'Intéressement, que s'il a fait des tentatives raisonnables d'obtenir une offre (l'"Offre de Sortie Conjointe") du cessionnaire d'un tel Investissement en Capital et dans le cas de l'Associé B, de ses Parts d'Intéressement, pour acheter une proportion équivalente de l'Investissement en Capital, et dans le cas de l'Associé B, des Parts d'Intéressement, détenue par l'autre Associé, un l'Associé effectuant l'Offre de Sortie Conjointe agissant par la suite pour le mieux afin que l'Offre de Sortie Conjointe soit effectuée sur base des termes définis dans tout Pacte d'Associés;

(b) L'Associé B ne peut transférer que la totalité de son Investissement en Capital et ses Parts d'Intéressement;

(c) Aucun transfert de Parts Sociales ne peut avoir lieu à une personne ou entité non-associé (y compris une Partie Liée) qui n'a pas, préalablement au transfert, signé un contrat d'adhésion au Pacte d'Associés en lien avec les Parts Sociales transférées.

Titre III. - Obligations et autres titres représentatifs d'une dette

9. Art. 9. Nominatif ou au porteur. La Société pourra émettre des obligations et autres titres représentatifs de dette sous forme nominative ou au porteur. Les obligations et autres titres représentatifs de dette qui ont été émis sous forme nominative ne pourront pas être échangés ou convertis en titres au porteur. La Société ne peut effectuer des offres publiques prohibées par la Loi ou la Loi Titrisation.

Titre IV. - Gérance

10. Art. 10. Gérance.

10.1 Dans l'hypothèse d'un Associé unique (l'"Associé Unique"), la Société est administrée par un gérant ou plusieurs gérants (le(s) "Gérant(s)") nommés par une résolution de l'Associé Unique. Dans l'hypothèse d'un gérant unique, il est défini ci-après comme le Gérant Unique. En cas de pluralité de gérants, ils constitueront le Conseil de Gérance.

10.2 Dans l'hypothèse où il y a plusieurs Associés, la Société est administrée par un Conseil de Gérance nommé par une résolution des Associés. Le Conseil de Gérance est composé d'au moins cinq (5) et pas plus que sept (7) Gérant(s). Les Gérants n'auront pas droit à une rémunération dans leur capacité de Gérant de la Société. Les Gérants ne sont pas obligatoirement des Associés.

10.3 Les membres de l'Associé B seront membres du Conseil de Gérance (les "Gérants B").

10.4 Les Gérants autres que les Gérants B (les "Gérants A") sont nommés par l'assemblée générale des Associés sur base d'une liste de candidats proposée par les Associés A. Les Gérants A pourront être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par décision des Associés(s), et seulement sur nomination de l'Associé A.

11. Art. 11. Pouvoirs du gérant unique et du conseil de gérance.

11.1 Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

11.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des Associés par la Loi ou les Statuts seront de la compétence du Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, du Conseil de Gérance, étant entendu que dans l'hypothèse d'une Décision Majeure (comme définie dans l'article 15.8), pour laquelle le Conseil de Gérance est compétent, aucune décision ne sera prise par le Conseil de Gérance, sauf si l'accord de tous les Associés a été obtenu, comme décrit dans l'article 15 des présents Statuts.

12. Art. 12. Représentation de la Société. Vis-à-vis des tiers, la Société est, en cas de Gérant Unique, valablement engagée par la seule signature de son Gérant Unique, ou, en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature d'un Gérant A ou la signature conjointe d'un Gérant A et un Gérant B ou par la signature de toute personne à qui le pouvoir aura été délégué, en cas de Gérant Unique, par son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, par la seule signature d'un Gérant A ou la signature conjointe d'un Gérant A et un Gérant B.

13. Art. 13. Délégation et agent du gérant unique et du Conseil de Gérance.

13.1 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut déléguer ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires ad hoc pour des tâches déterminées.

13.2 Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance détermine les responsabilités et la rémunération (le cas échéant) de tout mandataire, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

14. Art. 14. Réunion du Conseil de Gérance.

14.1 Les réunions du Conseil de Gérance sont dûment convoquées et inscrites aux procès-verbaux et tenues à chaque fois que cela est requis par le Conseil de Gérance, et en tout cas pas moins que tous les trois mois, à tout moment et à tel lieu (en dehors du Royaume-Uni) que le Conseil de Gérance déterminera, et en tout cas au moins une fois par an au siège social de la Société.

14.2 En cas de pluralité de Gérants, les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par tout Gérant. A chaque réunion du Conseil de Gérance, les Gérants A auront le droit de proposer un Gérant A pour être élu en tant que président (le "Président"). En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

14.3 En général, une réunion de Conseil de Gérance ne pourra être convoquée qu'avec un préavis de convocation d'au moins cinq Jours Ouvrables, mais une réunion du Conseil de Gérance pourra être convoquée en donnant un préavis de convocation au minimum d'une heure si les intérêts de la Société, suivant l'avis d'un Gérant A, pourraient être affectés dans une mesure importante si les affaires à traiter lors de la réunion du Conseil de Gérance ne seront pas traitées avec urgence ou si tous les Gérants sont d'accord. Tout avis de convocation du Conseil de Gérance devra comporter un ordre de jour suffisamment détaillé identifiant les affaires à traiter lors de la réunion avec les copies de tout document pertinent à traiter lors de la réunion. Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions sans convocation préalable si tous les Gérants sont présents ou représentés et s'ils ont renoncé aux formalités de convocation.

14.4 Sans préjudice aux dispositions de tout Pacte d'Associés, tout Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit, télégramme, télex, courriel ou lettre un autre Gérant comme son mandataire, dans la mesure où un Gérant A ne peut désigner qu'un autre Gérant A comme son mandataire et un Gérant B ne peut désigner qu'un autre Gérant B comme son mandataire. Un Gérant peut également désigner un autre Gérant pour se faire représenter par téléphone à condition de confirmer ultérieurement cette désignation par écrit.

14.5 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que (i) si une majorité des Gérants présents ou représentés (par référence aux pouvoirs de vote combinés ainsi que plus amplement détaillé dans le restant de cet article 14.5) est résidente en dehors du Royaume-Uni et (ii) au moins un (1) Gérant A et un (1) Gérant B sont présents. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple des membres présents ou représentés à la réunion et chaque Gérant aura un vote à toute réunion du Conseil de Gérance, sous réserve que les Gérants A présents auront toujours, même s'ils sont moins nombreux à une réunion du Conseil de Gérants, un pouvoir de vote majoritaire (même si les Gérants A sont moins nombreux à une réunion du Conseil de Gérants que les Gérants B) et les Gérants A pourront exercer ce pouvoir de vote majoritaire à toute réunion du Conseil de Gérance.

14.6 L'utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est autorisée dans la mesure où chaque participant est en mesure d'entendre et d'être entendu par tous les Gérants participants, utilisant ou non ce type de technologie. Ledit participant sera réputé présent à la réunion et sera habilité à prendre part au vote via le téléphone ou la vidéo. Une telle utilisation de la vidéo conférence et de la conférence téléphonique est soumise aux conditions suivantes:

- la conférence téléphonique ne peut à aucun moment être initiée à partir du Royaume-Uni;
- la majorité (par référence au pouvoir de vote le plus important) des Gérants présents à la réunion du Conseil de Gérance assiste à la réunion en dehors du Royaume-Uni; et

- les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance doivent mentionner à partir de quel endroit chaque Gérant a assisté au Conseil de Gérance lorsqu'il a assisté à ladite réunion par vidéo conférence ou le cas échéant, par conférence téléphonique.

14.7 Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable que si elle a été adoptée par la réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue. Une telle décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par tous les membres du Conseil de Gérance.

14.8 Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par tous les Gérants.

14.9 Des extraits seront certifiés par un Gérant ou par toute personne désignée à cet effet par un Gérant ou lors de la réunion du Conseil de Gérance.

Titre V. - Assemblée générale des associés

15. Art. 15. Pouvoirs de l'assemblée générale des associés - Votes.

15.1 S'il n'y a qu'un seul Associé, cet Associé Unique exerce tous pouvoirs qui sont conférés à l'assemblée générale des Associés et prend les décisions par écrit.

15.2 En cas de pluralité d'Associés, chaque Associé peut prendre part aux décisions collectives indépendamment du nombre de parts détenues. Chaque Associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues par lui. Toutes les Parts Sociales ont des droits de vote égaux.

15.3 Si tous les Associés sont présents ou représentés, ils peuvent renoncer aux formalités de convocation et la réunion peut valablement être tenue sans avis préalable.

15.4 S'il y a plus de vingt-cinq Associés, les décisions des Associés doivent être prises en assemblée devant être convoquée conformément aux dispositions légales applicables.

15.5 S'il y a moins de vingt-cinq Associés, chaque Associé pourra recevoir le texte des décisions à adopter et donner son vote par écrit, à l'exception des Décisions Majeures (comme défini dans l'article 15.8), pour lesquelles une assemblée générale des Associés devra être convoquée et tenue.

15.6 Un Associé pourra être représenté à une réunion des Associés en nommant par écrit (par fax ou par e-mail ou par tout autre moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être nécessairement un Associé.

15.7 Des décisions collectives ne sont valablement prises que seulement si les Associés détenant plus de la moitié du capital social les adoptent, à l'exception des Décisions Majeures (comme défini dans l'article 15.8), pour lesquelles les conditions nécessaires de l'article 15.8 s'appliquent. Le changement de nationalité de la Société requiert l'unanimité.

15.8 Les Décisions Majeures

Toute décision concernant les points suivants (chacune, une "Décision Majeure") ne pourra être prise que si tous les Associés ont voté en sa faveur à l'assemblée générale des Associés de la Société, dûment convoquée et tenue.

15.8.1 tout avenant à tout Pacte d'Associés, ou toute modification des Statuts ou des statuts d'une Filiale;

15.8.2 toute démarche afin de commencer la liquidation, la dissolution, un concordat amiable ou toute procédure d'insolvabilité analogue à l'égard de la Société ou d'une Filiale dans toute juridiction;

15.8.3 sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, toute modification de la structure du capital de la Société ou l'allocation ou l'émission d'Investissement en Capital supplémentaire ou la modification de tout droit attaché aux Parts Sociales ou toute Classe de Parts Sociales ou la création de toute option de souscription de Parts Sociales ou d'acquisition de Parts Sociales ou l'émission de tout bon de souscription de Parts Sociales ou tout autre instrument convertible en Parts Sociales de la Société ou tout option d'achat ou de vente à l'égard des Parts Sociales (autre que permis par tout Pacte d'Associés);

15.8.4 tout paiements des dividendes ou toute autre distribution faite autrement qu'en conformité avec les Statuts ou tout Pacte d'Associés;

15.8.5 la fusion de la Société ou de toute Filiale avec toute autre personne;

15.8.6 Sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés, tout accord sur toute joint venture ou association entre la Société ou entre une Filiale et une autre personne concernant l'acquisition de la totalité ou la quasi-totalité des actifs et biens de la Société ou d'une Filiale ou l'acquisition par la Société ou par une Filiale de toute partie du capital social ou des actifs et biens d'une autre personne; et

15.8.7 toute transaction entre la Société ou entre la Filiale et un Associé ou une société associée ou une Partie Liée d'un Associé et toute transaction, qui n'a pas lieu aux conditions normales du marché dans la gestion normale des activités et à des tiers non-liés/non-associés;

15.9 Si les Associés ne parviennent pas à adopter une Décision Majeure à l'unanimité, une situation de blocage (une "Situation de Blocage") est réputée avoir eu lieu. En cas de Situation de Blocage, chaque Associé est tenu de respecter toute procédure applicable à un blocage, qui peut être convenue entre les Associés dans tout Pacte d'Associés.

Titre VI. - Exercice social

16. Art. 16. Exercice social.

16.1 L'année sociale commence le 1^{er} juillet et se termine le 30 juin de chaque année.

16.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis par le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, par le Conseil de Gérance et celui-ci prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

16.3 Tout Associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

17. Art. 17. Réviseurs d'entreprises. La Société est contrôlée par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés nommés par le Conseil de Gérance.

18. Art. 18. Droit de distribution des parts.

18.1 Le bénéfice net déterminé en conformité avec les dispositions légales applicables, cinq pour cent (5%) seront prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de celle-ci aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

18.2 Dans la mesure où des fonds peuvent être distribués au niveau de la Société tant dans le respect de la loi, des Statuts que tout Pacte d'Associés, le Gérant Unique ou en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance pourra proposer que les fonds disponibles soient distribués.

18.3 La décision de distribuer des fonds et d'en déterminer le montant sera prise par le Conseil de Gérance comme prévu dans l'article 18.5 ou par les Associés en conformité avec les dispositions de l'article 15.8 ci-dessus.

18.4 Malgré les dispositions précédentes, le Gérant Unique ou en cas de la pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par l'associé(s).

18.5 Sans préjudice aux dispositions de tout Pacte d'Associés, la Société distribuera les fonds disponibles dans l'ordre suivant:

(i) tout d'abord, en paiement des frais et débours, puis des intérêts; puis du montant principal dû à la suite d'un financement par un tiers à la Société;

(ii) deuxièmement, en paiement tout d'abord de tout impôt dû et échu par la Société ou par une Filiale, de tout coût d'exploitation (sous réserve qu'un tel coût d'exploitation soit raisonnable et correctement engagé, justifié dans le rapport de gestion mensuel et expressément autorisé par le Conseil de Gérance et est exclu, afin d'éviter toute doute, tout coût d'exécution déjà couvert par toute sous-division de cet article 18.5);

(iii) troisièmement, en paiement des frais de gestion dus et échus à tout gestionnaire d'actifs concernant tout contrat de gestion conclu par la Société (pour éviter toute doute, à l'exclusion de tout Rachat d'Intéressement);

(iv) quatrièmement, en paiement de tout frais et dépens, puis les intérêts, et puis le montant principal dû en vertu de tout prêt accordé par l'Associé A afin de fournir tout financement relais (bridge financing) à la Société;

(v) cinquièmement, pour être retenus en tant que provision pour les fonds de roulement, transferts à des réserves et autres provisions que le Conseil de Gérance considère raisonnablement et prudemment devoir faire;

(vi) sixièmement, pour payer au pro-rata tout Apport Supplémentaire en Capital Manquant (y compris pari passu tout Apport Supplémentaire en Capital Manquant pour des Besoins Urgents en Fonds) avec un IRR de 25% sur chaque Apport Supplémentaire en Capital Manquant;

(vii) septièmement, pour que la Société distribue tout surplus (le "Surplus") aux Associés par référence à leur détention respective dans le capital social de la Société, sous réserve des dispositions de tout Pacte d'Associés.

Titre VII. - Liquidation

19. Art. 19. Dissolution et Liquidation.

19.1 La Société ne pourra être dissoute pour cause de décès, de suspension des droits civils, d'insolvabilité, de faillite de son Associé Unique ou de l'un de ses Associés.

19.2 La liquidation de la Société sera décidée par la réunion des Associés en conformité avec les dispositions légales applicables.

19.3 La liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, Associés ou non, nommés par les Associés qui termineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Titre VIII. - Loi applicable

20. Art. 20. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les Statuts, il est fait référence à la Loi ou la Loi Titrisation.

Titre IX. - Définitions

21. Définitions. "Apport Supplémentaire en Capital Manquant" signifie tout financement supplémentaire fait par tout Associé dans l'hypothèse où un autre Associé n'a pas réussi à financer sa participation au pro rata d'un besoin d'apport supplémentaire au moment qu'il est obligé de le faire en vertu de tout Pacte d'Associés.

"Partie Liée" signifie, en relation d'une personne déterminée, tout autre personne directement ou indirectement Contrôlée or Contrôlant, ou sous Contrôle commun direct ou indirect avec cette personne déterminée, étant entendu que la Société ne sera pas considérée une Partie Liée de tout Associé.

"Montant Disponible" signifie la valeur nominale des Parts d'Intéressement à racheter, augmentée par le Surplus, le cas échéant.

"Jour Ouvrable" signifie tout jour autre qu'un samedi, dimanche à New York, Londres, Edimbourg ou Luxembourg, au cours duquel les banques sont ouvertes.

"Valeur d'Annulation par Part Sociale" doit être calculée en divisant le Montant Total d'Annulation par le nombre de Parts d'Intéressement émis dans une Classe de Parts d'Intéressement devant être rachetée et annulée.

"Investissement en Capital" signifie, par rapport à tout Associé, toutes (i) ses Parts Sociales (à l'exception des Parts d'Intéressement pour l'Associé B), (ii) tout billet d'emprunt émis par la Société et souscrit par un Associé de temps à autre suite à tout Pacte d'Associés (à l'exception de tout prêt accordé par un Associé A afin de fournir tout financement relais (bridge financing) à la Société); et (iii) tout autre dette ou apport en capital investi par cet Associé (à l'exception de tout Apport Supplémentaire en Capital Manquant).

"Contrôle" signifie le contrôle d'une personne (ou des personnes agissant de concert) afin de garantir que les affaires d'un autre sont effectuées directement ou indirectement en conformité avec les souhaits de cette personne (ou des personnes agissant de concert), soit, dans l'hypothèse d'une société, en étant le bénéficiaire économique de plus que 50% du capital social ou des droits de vote de cette société, ou en ayant le droit de nommer ou de révoquer la majorité des administrateurs ou gérants ou en contrôlant autrement les votes des conseils de gérance de cette société en vertu de tous pouvoirs conférés par les statuts, pacte d'associés ou tout autre document réglemant les affaires de cette société; dans l'hypothèse d'une association, en étant le bénéficiaire économique de plus que 50% du capital de l'association, ou en ayant le droit de contrôler la composition ou les votes de la majorité des gérants de cette association en vertu de tout pouvoir conféré par le pacte d'association ou tout autre document réglemant les affaires de cette association; ou dans l'hypothèse d'un particulier, en étant une personne liée (comme définie dans les sections 1122 et 1123 du UK Corporation Tax Act 2010), et "Contrôlés" et "Contrôlant" devra être interprété conformément à ce qui précède.

"Besoins Urgents en Fonds" signifie des circonstances qui exigent urgemment un investissement supplémentaire par les Associés, c'est-à-dire une situation où si ce financement en urgence n'était pas fourni, une telle carence aurait pour conséquence d'affecter la valeur d'un actif de la Société ou de la Filiale, et dans les termes additionnels prévus dans tout Pacte d'Associés.

"Rachat d'Intéressement" a la signification qui lui est donnée dans tout Pacte d'Associés.

"Comptes Intérimaires" sont les comptes de gestion de la Société produits à une date au moins antérieure à huit jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Classes de Parts Sociales.

"Date de Compte Intérimaire" signifie la date au plus tôt huit (8) jours avant la date du rachat et l'annulation des Classes de Parts Sociales pertinentes.

"Pacte d'Associés" signifie tout Pacte d'Associés entre les Associés et la Société par rapport à la Société, pouvant être conclu de temps à autre.

"Filiale" signifie tout filiale directe de la Société.

"Montant Total d'Annulation" signifie le montant déterminé par le Conseil de Gérance et approuvé par les Associés sur base des Comptes Intérimaires pertinents. Le Montant Total d'Annulation de chaque Classe de Parts d'Intéressement sera le Montant Disponible de la Classe pertinente au moment de l'annulation de la Classe de Parts d'Intéressement pertinente, sauf s'il en est décidé autrement par les Associés dans les conditions prévues pour une modification des Statuts à conditions toutefois que le Montant Total d'Annulation ne sera jamais supérieur à un tel Montant Disponible."

Septième résolution

Les Associés décident que les Gérants actuels de la Société, Monsieur Philippe Toussaint et Monsieur Eric Magrini sont nommés comme Gérant A de la Société, conformément aux Statuts refondus.

Huitième résolution

Les Associés décident de nommer avec effet immédiat et pour une durée illimitée:

- Monsieur Elliot Greenberg, né le 19 janvier 1959 à New York, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à Elliott Management, 712 Fifth Avenue, New York NY 10019, Etats-Unis, comme Gérant A de la Société;
- Monsieur Steven Kasoff, né le 23 avril 1971 à New York, Etats-Unis, avec adresse professionnelle à Elliott Management, 712 Fifth Avenue, New York NY 10019, Etats-Unis, comme Gérant A de la Société;
- Monsieur Benjamin Thomson, né le 8 avril 1963 à Londres, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 33 Inverleith Terrace, Edinburgh, EH3 5NU, Royaume-Uni, comme Gérant B de la Société;

- Monsieur Marcus Rennie, né le 14 juillet 1977 à Dumferline, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 33 Inverleith Terrace, Edinburgh, EH3 5NU, Royaume-Uni, comme Gérant B de la Société;

- Monsieur Marc Shaw, né le 26 décembre 1968 à Aberdeen, Royaume-Uni, avec adresse professionnelle à 33 Inverleith Terrace, Edinburgh, EH3 5NU, Royaume-Uni, comme Gérant B de la Société.

Frais

Les coûts, dépenses, rémunérations ou charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société suite au présent acte sont estimés approximativement à mille cinq cents Euros (EUR 1.500,-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que les comparants l'ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1^{er} avril 2011. Relation: EAC/2011/4446. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Santioni A.

Pour expédition conforme délivrée à la société aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011086181/989.

(110097083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

ParLyo Property Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 120.822.

In the year two thousand and eleven, the twenty-second of March.

Before Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

ParLyo HOLDINGS LIMITED, incorporated under the laws of Cyprus, with registered office at Nicosia, Cyprus (the Sole Shareholder), hereby duly represented by Mr David BARRETT, residing professionally at, 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Nicosia on 21st March, 2011.

Such proxy, after signature "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of ParLyo Property Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 120.822 (the Company). The Company was incorporated on September 27th, 2006 pursuant to a deed of Maître Joseph ELVINGER, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, which deed has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 2284 of December 7th, 2006. The articles of association of the Company (the Articles) have not yet been amended since.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder owns all the five hundred (500) shares of the Company having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25) each, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. General recasting of the statutes without however changing neither the name, neither the capital, nor the closing date of the accounting period,

but changing the corporate object clause which shall state as follows.

"The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.”

in order to give them the coordinated version as attached to the said proxy.

2. Miscellaneous.

III. The Company did not issue any bond capital.

IV. The Sole Shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to proceed to a general recasting of the statutes without however changing neither the name, neither the capital, nor the closing date of the accounting period,

but changing the corporate object clause which shall state as follows.

“The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.”

in order to give to the statutes the coordinated version as follows:

“ **Art. 1.** There is formed by the present appearing party mentioned above and all persons and entities who may become partners in the future, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915 on commercial companies, as well as by the present articles (hereafter the "Company").

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to or receive from companies in which the Company has a direct or indirect participation or which form part of the group of companies to which the Company belongs, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may borrow funds in any way permissible by law. The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company will have the name "ParLyo Property Holdings S.à r.l.".

Art. 5. The registered office of the Corporation is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the board of managers or by a resolution taken by the extraordinary general meeting of the partners, as required by the applicable provisions of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

If extraordinary political or economic events occur or are imminent, which might interfere with the normal activity at the registered office, or with easy communication between this office and abroad, the registered office may be declared to have been transferred abroad provisionally until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such decision, however, shall have no effect on the nationality of the Corporation. Such declaration of the transfer of the registered office shall be made and brought to the attention of third parties by the organ of the Corporation which is best situated for this purpose under such circumstances.

Art. 6. The Company's capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by five hundred (500) shares with a par value of twenty-five euro (EUR 25) each.

Art. 7. The capital may be changed at any time by a decision of the single partner or by decision of the partners meeting, in accordance with article 14 of these articles of association.

Art. 8. Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. In case of a single partner, the Company's shares held by the single partner are freely transferable. In the case of plurality of partners, the shares held by each partner may be transferred by application of the requirements of article 189 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies.

Art. 11. The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single partner or of one of the partners will not bring the Company to an end.

Art. 12. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers. The manager(s) need not to be partners. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by the general partner meeting, by a decision adopted by partners owning more than half of the share capital.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of partners fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the single signature of any member of the board of managers.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may subdelegate his powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The general partners meeting or the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

In case of plurality of managers, any manager may participate in any meeting of the Board of Managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. Any participation to a conference call initiated and chaired by a Luxembourg resident manager is equivalent to a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

The Board of Managers can validly debate and take decision if the majority of its members are present or represented.

Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a duly convened and held meeting of the Board of Managers. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by letter, telefax or telex.

Art. 13. The Company must indemnify any manager against all claims and damages as well as expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager of the Company, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable (a) for gross negligence or misconduct towards any person other than the Company or (b) to the Company for any action or inaction from the manager.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that he had no reason to believe that the person committed (a) any gross negligence or misconduct resulting in his liability towards any person other than the Company or (b) anything resulting in that person being liable to the Company. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 14. The single partner assumes all powers conferred to the general partner meeting.

In case of a plurality of partners, each partner may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each partner has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority of the partners owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended.

Art. 15. The Company's year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of each year.

Art. 16. Each year, with reference to December 31st, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the company's assets and liabilities.

Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the partner(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be paid in respect of the following conditions:

1. Only the board of managers is authorized to decide upon any such distribution;
2. Interim accounts shall be drawn up by the board of managers showing that the funds available for distribution are sufficient;
3. The amount to be distributed may not exceed total profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, plus any profits carried forward and sums drawn from reserves available for this purpose, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the law or of the articles;

Where the payments on account of interim dividends exceed the amount of the dividend subsequently decided upon by the general meeting, they shall, to the extent of the overpayment, be deemed to have been paid on account of the next dividend.

Art. 18. At the time of winding up the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, partners or not, appointed by the partners who shall determine their powers and remuneration.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the law of August 10th, 1915, as amended, for all matters for which no specific provision is made in these articles of association."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing persons and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, all of whom are known to the notary by their surnames, christian names, civil status and residences, the members of the bureau signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède

L'an deux mille onze, le vingt-deux mars.

Pardevant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

ParLyO HOLDINGS LIMITED, une société constituée selon les lois de Chypre, avec son siège social à Nicosie, Chypre (l'Associé Unique), ici représentée par Monsieur David BARRETT, avec adresse professionnelle au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé, délivrée à Nicosie, le 21 mars 2011.

Laquelle procuration, après signature «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeura annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

L'Associé Unique détient l'intégralité du capital social de ParLyO Property Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec son siège social au 5, Rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 120.822 (la Société). La Société a été constituée le 27 septembre 2006 suivant un acte de Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel acte a été publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C-N°2284 du 7 décembre 2006. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas encore été modifiés depuis.

L'Associé Unique, représenté tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. l'Associé Unique est le détenteur de toutes les cinq cents (500) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée;

II. l'Associé Unique désire prendre des résolutions sur les points suivants:

1. Refonte totale des statuts sans toutefois changer ni le nom, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social,

mais en changeant l'objet social pour lui donner le libellé suivant:

«L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.»

afin de donner aux statuts la version coordonnée jointe en annexe de ladite procuration.

2. Divers.

III. La Société n'a émis aucun emprunt obligataire.

IV. l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de procéder à une refonte totale des statuts sans toutefois changer ni le nom, ni le capital social, ni la date de clôture de l'exercice social,

mais en changeant l'objet social pour lui donner le libellé suivant:

«L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien

immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.»

afin de donner aux statuts la version coordonnée suivante, savoir:

« **Art. 1^{er}**. Il est formé par les présentes, entre la comparante et toutes les personnes qui pourraient devenir associés par la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives, et notamment celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts (ci-après la «Société»).

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à ou recevoir des sociétés dans lesquelles la Société a une participation, directe ou indirecte, ou qui font partie du même groupe de sociétés que la Société, tout type d'assistances, prêts, avances et garanties.

La Société peut emprunter des fonds par tout moyen légalement admissible. La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société peut exercer toute activité industrielle ou commerciale qui peut directement ou indirectement favoriser la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «ParLyo Property Holdings S.à r.l.».

Art. 5. Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune par simple décision du conseil d'administration ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, tel que requis par les dispositions applicables de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Une telle décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. La déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données

Art. 6. Le capital social de la Société est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (12.500.-EUR) représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (25.-EUR) chacune.

Art. 7. Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 14 des présents statuts.

Art. 8. Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

Art. 9. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 10. Toutes cessions de parts sociales détenues par l'associé unique sont libres. En cas de pluralité d'associés, les parts sociales peuvent être cédées, à condition d'observer les exigences de l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 11. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants ont été désignés, ils formeront un Conseil de gérance. Le ou les gérant(s) n'ont pas besoin d'être associés. Le ou les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Vis-à-vis des tiers, le ou les gérant(s) ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, de la compétence du Conseil de gérance.

En cas de gérant unique, la Société sera engagée par la seule signature du gérant, et en cas de pluralité de gérants, par la seule signature d'un membre quelconque du Conseil de gérance.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

L'assemblée des associés ou le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le Conseil de gérance déterminera la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du Conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés.

En cas de pluralité de gérants, chacun des gérants peut participer à toutes réunions du Conseil de Gérance par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion puissent s'entendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant résidant au Luxembourg sera équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer et statuer si la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex.

Art. 13. La Société devra indemniser tout gérant pour tous dommages et réclamations ainsi que toutes dépenses raisonnablement engagées par lui en relation avec toute action, procès ou procédure auxquels il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité de gérant de la Société, excepté les dossiers pour lesquels il sera finalement jugé responsable pour telle action, procès ou procédure (a) de négligence grave ou faute envers toute personne autre que la Société ou (b) envers la Société de toute action ou inaction de la part du gérant.

En cas de transaction, une indemnisation ne pourra avoir lieu qu'en relation avec les événements effectivement couverts par ladite transaction et pour lesquels un avocat a signifié à la Société n'avoir pas de raisons de penser que la personne s'est rendue responsable (a) d'une faute ou d'une négligence grave qui engage sa responsabilité envers toute personne autre que la Société ou (b) ou de tout autre acte qui engagerait la responsabilité de la personne envers la Société. Le droit à indemnisation mentionné ci-avant n'exclut pas les autres droits dont elle pourrait bénéficier.

Art. 14. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. En cas de pluralité d'associés, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que par l'accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social, sous réserve des dispositions de la loi du 10 août 1915, telle que modifiée.

Art. 15. L'année sociale de la Société commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 16. Chaque année, au trente-et-un décembre, les comptes sont arrêtés et, suivant le cas, le gérant ou le Conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de la Société de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde du bénéfice net est à la libre disposition de l'assemblée générale.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Seul le Conseil de gérance est compétent pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes;

2. Il est établi un état comptable par le Conseil de gérance faisant apparaître que les fonds disponibles pour la distribution sont suffisants;

3. Le montant à distribuer ne peut excéder le montant des résultats réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que des prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

Lorsque les acomptes excèdent le montant du dividende arrêté ultérieurement par l'assemblée générale, ils sont, dans cette mesure, considérés comme un acompte à valoir sur le dividende suivant.

Art. 18. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 19. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la loi du 10 août 1915.»

Estimation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé approximativement à mille quatre cents euros (1.400.-EUR).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: D. Barrett et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 mars 2011. LAC/2011/14157. Reçu soixante-quinze euros (75.-€).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 mars 2011.

Référence de publication: 2011044775/392.

(110051009) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 mars 2011.

HR at Work Consultants Luxembourg, Succursale d'une société de droit étranger.

Adresse de la succursale: L-8077 Bertrange, 83A, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 149.088.

— FERMETURE DE SUCCURSALE

Il est décidé de fermer HR at Work Consultants Luxembourg, succursale luxembourgeoise de hr-at-work consultants GmbH, et ce avec effet au 01/02/2011.

Fait à Bertrange, le 01/02/2011.

Pour Mustapha Alaoui

Représentant Permanent / Mandataire

Référence de publication: 2011056123/13.

(110062848) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Ardagh Group S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 53.248.

— *Rectificatif concernant le dépôt n° L100075062 du 31/05/2010.*

Selon l'extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société en date du 27 mai 2010.

- Le mandat du commissaire aux comptes - PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg - est terminé avec effet immédiat

- PricewaterhouseCoopers, S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg est nommé réviseur d'entreprises agréé avec effet immédiat

Fait à Luxembourg, le 19 avril 2011.

Maitland Luxembourg S.A.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011056131/18.

(110062993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Promotions Immobilières s.a., Société Anonyme.

Siège social: L-9780 Wintrange, 56, route de Wiltz.

R.C.S. Luxembourg B 96.916.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 07 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale ordinaire du 07 juin 2010 de la société PROMOTIONS IMMOBILIÈRES s.a. (P.I. s.a.) tenue à Wintrange que:

Le mandant des administrateurs:

Mr. LEYSEN Edouard demeurant à L-4434 SOLEUVRE, 11 rue Winston Churchill

Mr. THILL Jean - Marie, demeurant à L-9647 DONCOLS, 37 chemin des Douaniers

Mme SCHILL Carole, demeurant à B-1342 LIMELETTE, 12 avenue des Genêts

Le mandant de l'administrateur-délégué:

Mr. THILL Jean - Marie, demeurant à L-9647 DONCOLS, 37 chemin des Douaniers

Et le mandat du commissaire aux comptes:

Fiduciaire Lucien FUNCK s.à.r.l. avec siège social à L-9519 WILTZ, 2 route d'Ettelbruck

ont été reconduits pour une période de six ans, terminant à l'issue de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2015.

Wintrange, le 07 juin 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Lucien FUNCK S.à r.l.

Référence de publication: 2011056368/23.

(110062926) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Christalux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9189 Vichten, 4, rue du Lavoir.

R.C.S. Luxembourg B 132.019.

—
Im Jahre zweitausendelf, den elften April

Vor dem unterzeichneten Notar Pierre PROBST, mit dem Amtssitz zu Ettelbruck.

Ist erschienen:

Herr Remy SWIETCZAK, Selbständiger, geboren zu Luxemburg am 9. Juni 1966 (matr: 1966 06 09 256), wohnhaft zu L-9189 Vichten, 4, rue du Lavoir;

Der Komparent, handelnd in seiner Eigenschaft als alleiniger Teilhaber der Gesellschaft mit beschränkter Haftung "CHRISTALUX S.à r.l.", mit Sitz in L-9180 Oberfeulen, 11, route d'Arlon, (matr: 2007 24 48 260)

gegründet gemäß Urkunde, aufgenommen durch den unterzeichnenden Notar, am 24. Juli 2007, veröffentlicht im Memorial C Nummer 2442 vom 27 Oktober 2007,

eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter Sektion B, Nummer 132.019.

Alsdann ersucht der Komparent den amtierenden Notar den nachfolgenden Beschluss wie folgt zu beurkunden:

Einzigiger Beschluss

Der Gesellschafter beschließt, den Sitz der Gesellschaft nach L-9189 Vichten, 4, rue du Lavoir, zu verlegen und in diesem Sinne wird Artikel 3, 1. Satz der Satzungen abgeändert, um ihm folgenden Wortlaut zu geben:,,

Art. 3.1. Satz. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Vichten.

Kosten und Honorare.

Die Kosten und Honorare der gegenwärtigen Urkunde sind zu Lasten der Gesellschaft und werden abgeschätzt auf 650.- €.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Ettelbruck, in der Amtsstube des amtierenden Notars, Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem unterzeichnenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: R. SWIETCZAK, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 13 avril 2011. DIE/201 1/3691. Reçu soixante-quinze euros. EUR 75.-

Le Receveur (signé): J. Tholl.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG

Ettelbruck, den 19. April 2011.

Pierre PROBST

Der Notar

Référence de publication: 2011057422/36.

(110063081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Avon Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 133.690.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 06 avril 2011 à Luxembourg;

- L'Assemblée donne pleine et entière décharge au Liquidateur et au Commissaire à la liquidation pour l'exécution de leurs mandats.

- L'Assemblée prononce la clôture de la liquidation de la Société.

- L'Assemblée décide en outre que les livres et documents sociaux resteront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la Société, et en outre les sommes et valeurs éventuelles revenant aux créanciers ou aux associés qui ne seraient pas présentés à la clôture de la liquidation seront déposés au même ancien siège social au profit de qui il appartiendra.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Avon Investments Sàrl (in liquidation)

Référence de publication: 2011056138/18.

(110062807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Aurfer Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 140.673.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056159/10.

(110062921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Euro Logistics & Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.133.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056239/14.

(110062943) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

OME Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 141.861.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 avril 2011

L'assemblée décide de nommer en tant que membre du conseil de surveillance Mr Andreas Klab, né le 11 avril 1979 à Bad Soden am Taunus en Allemagne, résident professionnellement au 55, Neuer Wall, 20354 Hamburg (Allemagne).

Le mandat de membre du conseil de surveillance de Mr Andreas Klab viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31.12.2013.

Pour extrait conforme

OME S.A.

Gérant unique

Christelle Rétif / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011061242/17.

(110067861) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Affini Asia Pacific II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.378.

Extrait des décisions prises par les associées en date du 15 avril 2011

1. M. Ng Lak CHUAN a démissionné de son mandat de gérant de classe A.

2. M. Choon Kiong TEE, administrateur de sociétés, né à Singapour (Singapour), le 15 août 1969, avec adresse professionnelle à 038989 Singapour (Singapour), 9, Temasek Boulevard, Suntec Tower Two # 27-03, a été nommé comme gérant de classe A pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour AFFINI ASIA PACIFIC II

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011056141/16.

(110062934) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

SI PO LE MOS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.780.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires en date du 18 avril 2011

1. Le mandat d'administrateur de M. Vincent TUCCI, venu à échéance, n'a pas été renouvelé.

2. M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommé comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

3. M. Xavier SOULARD a été reconduit dans ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

4. M. David GIANNETTI a été reconduit dans son mandat d'administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

5. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l. a été reconduite dans son mandat de commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2012.

Luxembourg, le 21.4.2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SI PO LE MOS S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011056404/22.

(110062977) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

UBS ETF Advisory Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 83.627.

In the year two thousand and eleven, on the eighth day of March.

Before Us Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg.

Was held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of UBS ETF Advisory Holding S.A. (hereafter the "Company"), a société anonyme having its registered office in Luxembourg (RCS Luxembourg B 83.627), incorporated by Maître Paul Frieders, then notary residing in Luxembourg, on 7th September 2001, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 875 of 12th October 2001, the articles of incorporation of which have been amended pursuant to a deed of Maître Paul Frieders, prenamed, on 29th November 2004, published in the Mémorial number 266 of 24th March 2005.

The meeting was presided by Mrs. Michaela IMWINKELRIED, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary at the meeting elected as scrutineer Mrs. Norma CHRISTMANN, bank employee, professionally residing in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declared and requested the notary to record that:

I. The agenda of the meeting is the following:

Agenda

RESOLUTION 1 open the liquidation procedure regarding the Company and to initiate all actions required in that respect; and

RESOLUTION 2 appoint UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. as liquidator of the Company with the power to sub-delegate this function to an individual and to mandate this individual to establish a liquidation report in cooperation with an auditor.

RESOLUTION 3 Miscellaneous

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies or the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxies of the represented shareholders, initialled "ne varietur" by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

III. As appears from the attendance list, all the ONE THOUSAND (1,000) shares representing the entire share capital are represented at the present Extraordinary General Meeting so that the present Extraordinary General Meeting is therefore regularly constituted and can validly deliberate on the items of the agenda.

The meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The meeting decides to liquidate the Company as from the date hereof.

Second resolution

The meeting appoints UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., having its registered office in L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy

The liquidator is granted the most general powers provided for by articles 144 and following of the law dated 10th August 1915 on commercial companies, as amended. The liquidator will be entitled to perform the deeds and operations provided for in article 145 without any special authorization of the general meeting of shareholders in the situations where this authorization would be required.

The liquidator is not required to draw up an inventory and may rely on the accounts of the Company.

The liquidator is authorized, under his own responsibility, to delegate, with respect to special and determined operations, to one individual such part of his authority he will determine and for the duration he will fix, and to mandate this Individual to establish a liquidation report in cooperation with an auditor.

There being no further business, the meeting was closed.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that upon request of the above appearing persons, this deed is worded in English, followed by a French translation and that in case of any divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all of whom are known to the notary by their names, surnames, civil status and residences, the said persons appearing signed together with us, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille onze, huit mars.

Pardevant Nous, Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch (Luxembourg).

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société UBS ETF Advisory Holding S.A. (ci-après la "Société"), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg (RCS Luxembourg B 83.627), constituée suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 7 septembre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") numéro 875 du 12 octobre 2001, et dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu par Maître Paul Frieders, prénommé, en date du 29 novembre 2004, publié au Mémorial numéro 266 du 24 mars 2005.

L'assemblée est présidée par Madame Michaela IMWINKELRIED, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

La Présidente désigne comme secrétaire et l'assemblée élit comme scrutateur Madame Norma CHRISTMANN, employée de banque, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, la Présidente déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

RESOLUTION 1: ouvrir la procédure de liquidation de la Société et d'engager toutes les actions en relation avec la liquidation; et

RESOLUTION 2: nommer UBS Fund Services (Luxembourg) S.A en qualité de liquidateur avec pouvoir de sub-déléguer sa fonction à une personne et de mandater cette personne à établir un rapport à la liquidation en coopération avec un commissaire.

RESOLUTION 3: divers.

II. Que les actionnaires représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III. Qu'il résulte de la liste de présence que toutes les MILLE (1.000) actions sont représentées à la présente Assemblée Générale Extraordinaire de sorte que l'Assemblée Générale Extraordinaire est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de mettre la Société en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., ayant son siège à l-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy, en qualité de liquidateur.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 et suivants de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée. Le liquidateur est en droit d'accomplir les actes et opérations prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires dans les cas où cette autorisation est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux comptes de la Société.

Le liquidateur est autorisé, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, à déléguer à une personne telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera et de mandater cette personne à établir un rapport à la liquidation en coopération avec un commissaire.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est close.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les comparantes ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. IMWINKELRIED, N. CHRISTMANN und H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 18 mars 2011. Relation: LAC/2011/12716. Reçu douze euros (12.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011055915/115.

(110062522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 avril 2011.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale statutaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société, 5, place de la gare, le 15 mars 2011 à 11 h. 00

1. L'Assemblée Générale approuve la réélection, pour un nouveau mandat d'un an, des membres existants du Conseil d'Administration.

A partir de la date de l'Assemblée, le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- M. Frans Lindelöw, Président et administrateur- Strandvägen 6, SE-133 36 Saltsjöbaden, Suède
- Mme Pia Marions, Administrateur - Igelkottsvägen 89, SE-167 57 Bromma, Suède
- M. Claes-Johan Geijer, Administrateur-Délégué - 31 rue Frantz Clement, L-1345 Luxembourg
- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 29 rue Pierre Diederich, L-5692 Elvange.

Luxembourg, le 15 mars 2011.

M. Claes-Johan Geijer / M. Bruno Frèrejean

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2011056167/19.

(110062950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Photon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 121.536.

EXTRAIT

Il ressort d'une convention de transfert de parts sociales exécutée en date du 10 février 2011 entre:

Carlyle MENA Partners, L.P., un exempted limited partnership enregistré et soumis aux lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, KY1-9002 George Town, Grand Caïman, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-19481,

Et

Carlyle MENA Co-Investment, L.P., un exempted limited partnership enregistré et soumis aux lois des Iles Caïmans, ayant son siège social à Walker House, 87 Mary Street, KY1-9002 George Town, Grand Caïman, enregistré auprès du Registrar of Limited Partnerships of the Cayman Islands sous le numéro WK-21929,

que cinquante mille (50.000) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (Eur 1,00) chacune, ont été transférées de Carlyle MENA Partners, L.P., susnommée, à Carlyle MENA Co-Investment, L.P., susnommée.

Depuis lors, les parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

- Carlyle MENA Partners, L.P. 950.000 parts sociales
- Carlyle MENA Co-Investment, L.P. 50.000 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 21 avril 2011.

Pour extrait conforme

ATOZ SA

Aerogolf Center - Bloc B

Signature

Référence de publication: 2011056356/28.

(110062976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

BRE/Embassy Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 25.000,00.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.
R.C.S. Luxembourg B 158.323.

—
Transfert de parts

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 6 janvier 2011 et avec effet immédiat, que l'associé unique de la Société, BRE/Asia NQ S.à r.l., a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- BRE Embassy Cayco, une limited liability company, constituée et régie selon les lois des îles Caïman, ayant son siège social à l'adresse suivante: c/o Walkers Corporate Services Limited, Walker House, 87, Mary Street, KY1-9005 George Town, Grand Cayman, Iles Caïman et immatriculée auprès du Registrar of exempted companies des îles Caïman sous le numéro WK-249701.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

BRE Embassy Cayco 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

BRE/Embassy Holding S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011056176/21.

(110063000) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Cartwright II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.527.

—
Extrait de la convention de cession de parts datée du 19 avril 2011

En vertu de la convention de cession de parts sociales datée du 19 avril 2011, la société LAUREN BUSINESS LIMITED, ayant son siège social à PO BOX 3161, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, a transféré la totalité de ses parts détenues dans la société la société CARTWRIGHT II S.À R.L. de la manière suivante:

- 500 parts sociales à la société TC MANAGEMENT S.A., ayant son siège social à société de droit panaméen, avec siège social à Panama City (République de Panama), Edificio P.H. Plaza 2000, Calle Cincuenta, inscrite au Public Registry Office de Panama sous la Microfiche 630 12.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

Pour CARTWRIGHT II S.à R.L.

Signature

Référence de publication: 2011056182/19.

(110063015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Cartwright II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 107.527.

—
Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 19 avril 2011

1^{ère} résolution

L'Associé unique accepte la démission avec effet immédiat de Messieurs Romain THILLENS et Christophe BLONDEAU de leur fonction de Gérants au sein de la société.

2^{ème} résolution

L'Associé unique décide de nommer, à la fonction de gérant de la société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée:

- Monsieur Jean-Michel Hamelle, né le 13 septembre 1962 à Reims (France), demeurant professionnellement au 1 rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg.

3^{ème} résolution

L'Associé unique décide de transférer le siège social de la société du 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg au 49 route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2011.
Pour CARTWRIGHT II S.à R.L.
Signature

Référence de publication: 2011056183/24.

(110063015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Euowest Aviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 140.010.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056240/14.

(110063019) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Atlas II Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 142.958.

—
Par résolutions signées en date du 11 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

Acceptation de la démission de Monsieur Fernand Schaus, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Acceptation de la démission de Monsieur Germain Trichies, avec adresse professionnelle au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de gérant avec effet au 31 décembre 2010.

Dès lors, le conseil de gérance se compose ainsi:

Sophie Mellinger
Jorge Pérez Lozano
Carlo Arsi

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 mai 2011.
Pour la société
TMF Management Luxembourg S.A.
Domiciliataire

Référence de publication: 2011064642/22.

(110072831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 mai 2011.

Webb II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 32.250,00.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 153.360.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la société en date du 21 avril 2011

Le conseil de gérance décide de transférer le siège social de la Société du 7, Val Sainte-Croix, L-1371 Luxembourg, au 9B, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg avec effet au 20 juillet 2010.

À Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliataire

Référence de publication: 2011056434/15.

(110062957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

OME Investment Acquisition S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 143.244.

—
Extrait du procès verbal de l'assemblée générale des actionnaires tenue à Luxembourg en date du 19 avril 2011

L'assemblée décide de nommer en tant que membre du conseil de surveillance Mr Andreas Klab, né le 11 avril 1979 à Bad Soden am Taunus en Allemagne, résident professionnellement au 55, Neuer Wall, 20354 Hamburg (Allemagne).

Le mandat de membre du conseil de surveillance de Mr Andreas Klab viendra à échéance à l'issue de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes clos au 31.12.2013.

Pour extrait conforme

OME Investment S.A

Gérant unique

Christelle Retif / Pierre Stemper

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011061243/17.

(110067870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Drej Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1537 Luxembourg, 3, rue des Foyers.

R.C.S. Luxembourg B 49.070.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte signé par le notaire Maître Joseph ELVINGER, de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, momentanément absente, en date du 18 avril 2011, enregistré à Luxembourg, le 19 avril 2011, LAC/2011/17998, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "DREJ HOLDING S.A. (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B49070 ayant son siège social à L-1537 Luxembourg au 3, rue des Foyers, constituée par acte du notaire Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 octobre 1994, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 36 de 1995, page 1724,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront conserver pendant une durée de cinq ans à partir du jour de la liquidation auprès de Fiduciaire Comptable B + C S.à r.l., ayant son siège social au 3, rue des Foyers, L-1537 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056220/20.

(110062975) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Foam Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 119.839.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'associé, Foam Investments I S.à r.l., a fait l'objet d'un changement. La nouvelle adresse est la suivante: 56 rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Pour extrait conforme.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011056244/13.

(110062935) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Toga Investments Pt. S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 312.500,00.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 114.085.

—
EXTRAIT

En date du 8 avril 2011, Toga Cayman LP, associé unique de la Société a décidé de nommer Mr Lawrence M. Teitelbaum, né le 17 janvier 1955 en Indiana aux Etats-Unis d'Amérique et résidant au 55 Drive East, North Caldwell, New Jersey, 07006 USA, en qualité de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée suite à la démission de Mr Robert H. Weiss.

De sorte qu'au 8 avril 2011 les gérants de la société sont:

- Halsey Sàrl et,
- Mr Lawrence M. Teitelbaum

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Halsey Sàrl

Gérant

Représentée par Christophe Gammal

Gérant

Référence de publication: 2011057458/21.

(110063057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Eurowest Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 159.483.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056241/14.

(110063018) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Euowest Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 110.289.

—
EXTRAIT

La Société prend acte que le siège social de Réviconsult S.à r.l., commissaire de la Société, a été transféré du 16, rue Jean l'Aveugle L-1148 Luxembourg au 12, rue Guillaume Schneider L-2522 Luxembourg, et ce avec effet au 25 février 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056242/14.

(110063017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

G.C.P.B. HOLDING, HOLDING de GESTION, de contrôle, de placements et de brevets, Société à responsabilité limitée holding.

Siège social: L-8009 Strassen, 117, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 28.316.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue au siège social le 28 décembre 2010

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de HOLDING DE GESTION, DE CONTROLE, DE PLACEMENTS ET DE BREVETS (en abrégé G.C.P.B. Holding) a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation prenant effet au 28 décembre 2010 et constate que la société HOLDING DE GESTION, DE CONTROLE, DE PLACEMENTS ET DE BREVETS (en abrégé G.C.P.B. Holding), en liquidation, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans suivant la liquidation à l'adresse du liquidateur sis au 24, rue Saint Mathieu, L-2138 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Le liquidateur

Référence de publication: 2011059676/19.

(110067678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 mai 2011.

LaSalle Torius S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.994.

—
Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 avril 2011.

Référence de publication: 2011056301/10.

(110062947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Filuni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 117.318.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 1^{er} avril 2011

L'Assemblée Générale décide de nommer un administrateur, à savoir:

- M. Roberto CHEMELLO, administrateur, né le 24 mai 1954 à Auronzo Di Cadore (Italie), domicilié professionnellement au Via San Fermo n°29, I-32100 Belluno (Italie).

Son mandat expirera lors de l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Extrait sincère et conforme
Un mandataire

Référence de publication: 2011056247/14.

(110062939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 avril 2011.

Ovingham S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 41, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 113.705.

—
Par la présente, je vous informe, qu'en ma qualité de représentant légal de la Fiducie de droit québécois FIDUCIE PATRIMONIALE LAURENTIDES, celle-ci démissionne, avec effet immédiat, de ses fonctions d'administrateur de la société OVINGHAM SA, établie et ayant son siège social à L-2551, 41, Avenue du X Septembre, initialement en date du 15 janvier 1993, sur le territoire des Iles Vierges Britanniques et enregistrée et immatriculée auprès du registre des IVB sous le numéro 76787 et ayant son siège social à PO BOX 901, Road Town, Tortola, British Virgin Island, transférée à Luxembourg en date du 15 janvier 2006, par acte de Me Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, et enregistrée et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le matricule B 113705.

Luxembourg, le 19 avril 2011.

P. FIDUCIE PATRIMONIALE LAURENTIDES
Me Stéphane SAINTONGE

Référence de publication: 2011061247/17.

(110067951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mai 2011.

Fidchell S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8466 Eischen, 21, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 96.856.

—
Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011064175/10.

(110072610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

Génération Loisirs s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8210 Mamer, 96, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 126.746.

—
Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 10/05/2011.

Référence de publication: 2011064183/10.

(110072082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 mai 2011.

S.L. Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 53.009.

—
Les comptes annuels au 30 novembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2011065248/10.

(110071424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 mai 2011.
